

Questions pour les concours et examens professionnels de personnels des bibliothèques - 2022

Catégorie C et B / Catégorie A



Sommaire

1 - Les différents types de bibliothèques (missions, tutelles...)	2
2 - Environnement professionnel	8
3 - Catalogues et bases de données	16
4 - Classifications	20
5 - Gestion des collections	23
6 - Outils électroniques et réseaux	29
7 - Accueil et offre au public	35
8 – La formation en bibliothèque	41
9 - Sécurité des personnes, des biens et des locaux	44
10 - Fonction publique et personnels de bibliothèques	48
11 - Question de... motivations	52
12 - Encadrement et responsabilités	54
Questions posées aux concours de bibliothécaire et de conservateur	57

Ce questionnaire a pour objectif d'aider les candidats à préparer les épreuves écrites et orales des concours des bibliothèques de catégorie B et C. Il propose une sélection de questions demandant le plus souvent de développer ses connaissances et il apporte des propositions de réponses. Nouveauté 2019 : quelques exemples de questions posées aux concours de catégorie A.

Les questions ont été rédigées en fonction des retours envoyés par les candidats après les épreuves et de l'expérience des formateurs des CRFCB, notamment dans le cadre des jurys blancs pour la préparation des oraux.

Ce questionnaire ne porte pas sur la définition des termes ou le développement des sigles professionnels. Pour cela, il est recommandé aux candidats de se reporter au glossaire professionnel actualisé : <http://blogs.univ-poitiers.fr/glossaire-mco/>

Il faut noter également qu'il n'y a pas de réponses aux questions sur les motivations, la personnalité et les capacités du candidat à encadrer une équipe ni sur les questions posées aux concours de catégorie A. Chacun est invité à apporter ses propres réponses.

1 - Les différents types de bibliothèques (missions, tutelles...)

[Retour au sommaire](#)



- 1-1 Parlez-nous des bibliothèques départementales. Pouvez-vous y être affecté ?**
- Les Bibliothèques Départementales (jusqu'en 2017 Bibliothèques Départementales de Prêt) sont placées sous l'autorité du Conseil Départemental. La bibliothèque départementale peut prêter des fonds aux bibliothèques municipales ou encore compléter le maillage territorial avec par exemple des bibliobus. Depuis quelques années, son rôle évolue de plus en plus vers l'ingénierie culturelle : conception et animation d'équipement, accompagnement pour la mise en place d'une offre numérique, mise en réseau et mutualisation, formation etc. Il s'agit d'un établissement territorial, un agent relevant de la fonction publique d'Etat ne peut pas y être affecté en sortie de concours.
- 1-2 Qu'est-ce qu'un Learning centre ? Avez-vous des exemples à donner ?**
- Cette notion désigne un concept de bibliothèques intégrées aux campus universitaires où les espaces sont organisés de façon à répondre au mieux aux nouvelles méthodes d'apprentissage des étudiants (découpage spatial, zones de travail en groupe ou isolées, utilisation des TICE, accessibilité étendue).
- Le Learning centre se veut un lieu de vie convivial tourné vers les usagers. Le plus connu des Learning center est le Rolex Learning Center rattaché à l'EPFL de Lausanne (ouverture en 2010). On peut également citer en France les Learning Centers du Nord-Pas de Calais, LILLIAD Learning Center Innovation (Lille, ouverture en 2016) ou encore le projet de construction du Learning Center de l'Université Paris Saclay.
- 1-3 Comment est gérée une université ?**
- Elle est dirigée par un Président et par deux conseils :
- Le conseil d'administration
 - Le conseil académique, qui regroupe deux commissions :
 - la commission de la Recherche (CR)
 - la commission de la Formation et de la vie universitaire (CFVU)
- Depuis la mise en œuvre de la loi LRU, le conseil d'administration a un pouvoir prépondérant.
- 1-4 Quelles bibliothèques dépendent directement du ministère de la Culture ?**
- Il n'y a que deux bibliothèques en France qui dépendent directement du ministère de la Culture : la Bibliothèque nationale de France (BnF) et la Bibliothèque publique d'information (BPI). La bibliothèque est pilotée par un conseil d'administration, présidé par le président du Centre Georges Pompidou. Elle est dirigée par un directeur, assisté d'un agent comptable. Elle a pour missions d'offrir à tous, autant que possible en libre accès, un choix constamment tenu à jour de collections françaises et étrangères de documents d'information générale et d'actualité.

La Bibliothèque publique d'information se caractérise par l'accès libre et gratuit aux collections (sans formalités d'inscription), la consultation sur place (pas de prêt à domicile), une très large amplitude d'ouverture (62 heures par semaine), l'encyclopédisme et l'actualité de ses fonds (aucun accroissement possible, les éliminations sont égales aux acquisitions), le développement des technologies de l'information.

1-5 **Qu'est-ce qu'un grand établissement ?**

Le terme "grand établissement" correspond à un statut juridique. Les grands établissements jouissent de la personnalité morale, de l'autonomie pédagogique et scientifique, administrative et financière, mais obéissent à des règles d'organisation et de fonctionnement propres à chacun. Ils sont créés par décret en Conseil d'Etat. Seules deux universités ont ce statut : l'université de Lorraine et l'université Paris Dauphine. Autres exemples de grands établissements : Collège de France, Ecole nationale des chartes, le Museum National d'Histoire Naturelle.

1-6 **Quels sont les modes de financement d'une bibliothèque universitaire ?**

- Crédits de l'État, des collectivités territoriales
- Droits d'inscription des étudiants, prestations de service (photocopie, frais de PEB...)
- Ressources liées à la création de fondations universitaires (dons de particuliers et subventions d'entreprises privées) dotées de l'autonomie financière et sous la responsabilité du président de l'université.

Ces financements peuvent être des subventions normées ou non, ou obtenues par le biais de contrats, par exemple entre l'État et l'Université ou l'Université et la Région.

1-7 **Est-ce que la BnF est la seule bibliothèque nationale ?**

La BnF est la seule bibliothèque nationale française, même si elle se déploie sur plusieurs sites parisiens : François-Mitterrand, Richelieu, Arsenal, Musée de l'Opéra. La BnF comprend également les centres techniques de conservation : Maison Jean Vilar (Avignon), centre de conservation Joël-le-Theule (Sablé-sur-Sarthe), Le Centre technique de Bussy-Saint-Georges. Il existe d'autres bibliothèques nationales en-dehors de la France, par exemple la Deutsche National Bibliothek, basée à Francfort-sur-le-Main en Allemagne, la British Library, située à Londres en Angleterre, la Library of congress située à Washington aux Etats-Unis, la bibliothèque nationale russe, située à Moscou, etc.

1-8 **Qu'est-ce que l'ESGBU ?**

L'ESGBU est l'enquête statistique générale auprès des services documentaires de l'enseignement supérieur demandée par le Ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche et de l'Innovation.

Les données recueillies concernent les locaux, le budget, le personnel, les acquisitions et les collections, l'informatisation et le système d'information documentaire, les services rendus aux publics. De façon générale, les données statistiques servent à mesurer, comparer et évaluer l'activité des établissements et services.

L'ESGBU est intégré dans l'outil Data ESR, qui propose des indicateurs et des outils d'aide à la décision.

- 1-9** **Quels sont la composition et le rôle du Conseil de la documentation ?**
- Instance universitaire administrant le service commun de la documentation, le conseil de la documentation est constitué d'un maximum de 30 personnes. (20 pour les SCD). Il se compose de membres de droit (le président de l'université, le directeur du SCD, l'agent comptable, le directeur général des services), de membres élus parmi les personnels des bibliothèques, de représentants des usagers, des enseignants, des enseignants-chercheurs qui sont eux désignés parmi les membres des trois conseils de l'Université.
- Enfin des personnalités extérieures sont désignées par le président de l'université. Le conseil de la documentation délibère sur toutes les questions liées à la politique documentaire au sein de l'université.
- Il se prononce sur les structures et les règles de fonctionnement du SCD et donne son avis sur le budget, avant que le directeur ne le propose à l'approbation du conseil d'administration de l'université.
- 1-10** **Parlez-nous de la BNU ?**
- La Bibliothèque nationale et universitaire de Strasbourg (BNU) est un établissement public national à caractère administratif placé sous tutelle du ministère chargé de l'enseignement supérieur. La BNU doit son statut particulier à l'occupation allemande en Alsace de 1870 à 1914 (création des bibliothèques universitaires en France en 1855). Elle est à la fois bibliothèque publique d'étude et bibliothèque universitaire (pour l'université fusionnée de Strasbourg). Elle est au service de celles-ci, avec lesquelles elle passe des conventions, mais elle n'en dépend pas puisqu'elle est elle-même un établissement public.
- 1-11** **Qu'est-ce qu'une bibliothèque 3e lieu ?**
- La bibliothèque 3e lieu est un concept désignant un modèle de bibliothèque développant et favorisant les espaces de sociabilités, d'échanges et de partage. Le troisième lieu est une notion apparue au début des années 1980, développée par Ray Oldenburg, professeur émérite de sociologie urbaine. Elle se distingue du premier lieu (foyer/maison) et du deuxième lieu (monde du travail).
- Les bibliothèques 3e lieu proposent des espaces spécifiques : des espaces de vie (pour parler, boire/manger, téléphoner) et d'autres, plus calmes (pour lire et travailler), des services comme des guichets uniques (qui permettent d'accéder à différents services), elles proposent des amplitudes horaires assez larges.
- 1-12** **Quelle est la différence entre un SCD et un SICD ?**
- Un service inter établissement de coopération documentaire (SICD) regroupe plusieurs services communs de la documentation (SCD) lorsqu'il existe différentes universités dans une même agglomération urbaine, une même académie ou une même région, et donc différents SCD.
- Les SICD sont rattachés à un établissement d'enseignement supérieur et placés sous la cotutelle des établissements signataires. Leur financement résulte de subventions et de dotations en emplois émanant du ministère chargé de l'enseignement supérieur, ainsi que du reversement d'une partie des droits de bibliothèque par les universités cocontractantes.
- Ils sont chargés de missions communes, en coordination avec les SCD des établissements cocontractants : gestion de bibliothèques et sections documentaires correspondant à des disciplines communes ou complémentaires ou gestion des

activités techniques et documentaires d'intérêt commun. Un exemple, le SICD de Toulouse.

1-13 **Qu'est-ce qu'une bibliothèque inclusive ?**

Si l'intégration demande à l'individu de fournir des efforts pour s'adapter à la société dans laquelle il vit, l'inclusion inverse les rôles et invite la société, et donc la bibliothèque, à accueillir les publics avec leurs différences culturelles, physiques ou sociales. Une bibliothèque inclusive intègre cette dimension dans son offre de service afin que son aménagement, ses animations, ses collections, son offre globale s'adaptent aux individus et non l'inverse. La bibliothèque favorise ainsi le vivre ensemble et l'échange entre personnes ayant des besoins documentaires spécifiques.

1-14 **Les bibliothèques sont-elles des ERP ?**

Les bibliothèques sont des ERP (Établissement recevant du public) de type « S », Bibliothèques, centres de documentation et de consultation d'archives. Il existe des ERP de taille, de destination, d'usage et de risques différents.

Ils sont donc répartis en types selon la nature de leur exploitation, classés en catégories d'après l'effectif du public et du personnel.

Ils doivent respecter les consignes du Règlement de sécurité contre l'incendie et relatif aux établissements recevant du public.

1-15 **Quel est le rôle du CTLes ?**

Le Centre technique du livre de l'enseignement supérieur (CTLes) assure la collecte, la conservation et la communication des livres et autres documents d'intérêt patrimonial et scientifique que lui confient en dépôt permanent ou lui cèdent les bibliothèques des universités et autres établissements d'enseignement supérieur d'Île-de-France. Il abrite également pour de courtes périodes les collections de bibliothèques en travaux ou confrontées à un problème momentané de conservation.

1-16 **Quelles sont les directions en charge des bibliothèques au sein des ministères chargés de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation ? Et de la Culture ?**

Le ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation possède désormais deux directions générales :

- La DGESIP (Direction générale de l'enseignement supérieur et de l'insertion professionnelle)

- La DGRI (Direction générale de la recherche et de l'innovation)

Elles ont en commun un service de coordination stratégique et territoires comprenant le Département de l'information scientifique et technique, réseau documentaire (DISTRD).

Il est chargé de proposer la politique nationale en matière d'information scientifique et technique et de contribuer à sa mise en œuvre.

Ses actions s'inscrivent dans trois grands domaines : la valorisation de la production scientifique française dans l'espace numérique européen et international ; le développement de moyens importants pour la recherche française ; la maîtrise de l'information pour la veille stratégique.

Au sein des trois nouvelles directions du ministère de la Culture, la Direction générale des médias et des industries culturelles (DGMIC) s'est dotée d'un Service du livre et de la lecture (SLL) qui s'attache à la gestion des bibliothèques relevant de l'autorité du ministère.

1-17 **Qu'est-ce que l'IGESR ?**

Le corps de l'inspection générale de l'éducation, du sport et de la recherche est placé sous l'autorité directe et conjointe des ministres chargés de l'éducation, de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation, de la jeunesse et des sports. Elle assure des missions d'évaluation, d'expertise, de contrôle et d'appui. Outre les missions et les attributions qui lui sont conférées par la loi et par les textes réglementaires, l'inspection générale de l'éducation, du sport et de la recherche exerce des missions d'inspection, de contrôle, d'audit, d'évaluation, d'expertise, d'appui et de conseil dans les domaines de l'éducation, de l'enseignement supérieur, de la recherche, de la jeunesse et des sports. Elle intervient également dans le domaine de la lecture publique, de la documentation et des bibliothèques.

1-18 **Quelle est la différence, au sein du SCD, entre une bibliothèque associée et une bibliothèque intégrée ?**

Partie prenante du Service commun de la documentation, la bibliothèque associée demeure pour sa gestion sous la tutelle d'une UFR, d'un centre de recherches, etc., mais est liée au SCD par une convention de coopération pour certaines de ses activités : catalogue commun, prêt entre bibliothèques, acquisitions. Anciennement placée sous la tutelle d'une UFR ou d'un centre de recherche, la bibliothèque intégrée au SCD est partie intégrante de celui-ci, ses moyens, ses personnels, ses collections, étant gérés par le SCD.

1-19 **Parlez-nous du dépôt légal des archives de l'Internet ?**

"La BnF assure le dépôt légal de l'internet français. Sa collection de sites archivés, qui est parmi les plus anciennes et les plus riches dans le monde, est ouverte à toute personne justifiant d'une recherche. Les archives de l'internet conservées à la BnF représentent plus d'1 pétaoctet de données. Les toutes premières collections, constituées à titre expérimental et par l'apport d'Internet Archive, remontent à 1996. L'archivage du web s'inscrit depuis 2006 dans le cadre de la mission de dépôt légal de la BnF. Il porte sur le domaine français, c'est-à-dire les sites enregistrés en .fr, sous une extension liée au territoire national (.re, ou .bzh par exemple), ou sous extension générique (.com ou .org par exemple) à la condition qu'ils soient produits en France ou que leur auteur y soit domicilié." (extrait de <https://www.bnf.fr/fr/archives-de-linternet>, consulté le 08.02.22)

1-20 **Quelle est la différence entre une BMC et une BMVR ?**

Les bibliothèques municipales classées (BMC) sont des bibliothèques municipales caractérisées par l'importance de leur fonds ancien et moderne et par la présence d'un personnel d'Etat garant de la surveillance du fonds d'Etat (issu des confiscations révolutionnaires essentiellement). Il existe 54 bibliothèques municipales classées.

2 - Environnement professionnel



[Retour au sommaire](#)

- 2-1 Citez trois associations professionnelles**
- ADBS = Association des professionnels de l'information et de la documentation, anciennement Association des documentalistes et bibliothécaires spécialisés.
 - ABF = Association des bibliothécaires de France
 - ADBU = Association des directeurs et des personnels de direction des bibliothèques universitaires et de la documentation
- D'autres réponses possibles (liste non exhaustive) :
- ADBGV = Association des directeurs des bibliothèques municipales et intercommunales des grandes villes de France
 - ABD = Association des bibliothécaires départementaux (anciennement ADBDP, changement de nom en 2017)
 - IFLA = International Federation of Library associations and institutions (fédération internationale des associations de bibliothécaires et d'institutions)
- 2-2 Qu'est-ce que le CINES ?**
- Établissement public national sous tutelle du ministère chargé de la recherche, le CINES met à la disposition de la communauté scientifique de la recherche publique des moyens informatiques puissants (supercalculateurs). Il contribue à la mise en place et à l'exploitation de services en réseau (SUDOC par exemple) et mène des actions d'expertise et de formation en matière de réseaux informatiques. Comme l' ABES, il est implanté à Montpellier.
- Site web : <http://www.cines.fr/>
- 2-3 Quelles sont les grandes orientations du plan national pour la Science ouverte ?**
- Le Plan national pour la science ouverte a été annoncé par Frédérique Vidal, le 4 juillet 2018. Il rend obligatoire l'accès ouvert pour les publications et pour les données issues de recherches financées sur projets. Son objectif est de rendre accessible à tous, gratuitement, les publications et données de recherches.
- 2-4 Qu'est-ce que le PIA ?**
- Le Programme investissements d'avenir (PIA), ce sont 35 milliards d'euros, dont 22 milliards d'euros destinés à l'enseignement supérieur et à la recherche. Chaque établissement, chaque laboratoire peut être candidat aux appels à projets du PIA.
- 2-5 À quoi fait référence la suite de lettres CC-BY-NC-ND ? De quel niveau**
- Dans le cadre d'une licence libre Creative Commons, les lettres CC-BY-NC-ND indiquent les conditions suivant lesquelles un usager peut utiliser l'œuvre souhaitée. Dans ce cas précis, l'utilisateur doit mentionner le nom de l'auteur (CC-BY pour Attribution), ne doit pas faire d'usage commercial de l'œuvre utilisée (NC pour

- de licence s'agit-il ?** non-commercial) et ne doit pas effectuer de modification de l'œuvre originale (ND pour No Derivs). D'autres conditions peuvent être mentionnées.
- Quelles sont les bibliothèques qui ont vocation à sensibiliser les usagers sur la protection des données privées ? Des BM et BU, lequel de ces types de bibliothèques vous semble le plus engagé dans cette mission ?** En tant qu'établissements publics, toutes les bibliothèques sont concernées par la question du traitement des données privées. Elles sont tenues d'appliquer le Règlement général sur la protection des données (RGPD) entré en vigueur le 25 mai 2018, qui a pour ambition de redonner aux individus une maîtrise sur l'utilisation de leurs données personnelles collectées par les services en ligne qu'ils utilisent. Dans le cadre de leurs activités de médiation et de formation à la maîtrise de l'information, les bibliothèques universitaires sont amenées à sensibiliser leurs usagers sur ces questions. Les BM, dans le cadre de leur mission sociale et citoyenne, ne sont toutefois pas en reste et organisent de nombreux ateliers numériques autour de ces questions.
- 2-6**
- Donnez le nom de deux organismes ou types d'organismes chargés de la formation du personnel des bibliothèques.** ENSSIB (École nationale supérieure des sciences de l'information et des bibliothèques)
CRFCB (Centres régionaux de formation aux carrières des bibliothèques, du livre et de la documentation)
URFIST (Unités régionales de formation à l'information scientifique et technique)
CNFPT (Centre national de la fonction publique territoriale)
Mais aussi les grands établissements comme la BnF.
- 2-7**
- Qu'est-ce que le bouclier bleu ?** Le Comité international du Bouclier bleu ou CIBB (en anglais : International Committee of the Blue Shield ou ICBS) est un organisme fondé en 1996 afin de travailler à la protection du patrimoine culturel du monde menacé par les guerres et les catastrophes naturelles. Il se décrit comme étant une sorte d'équivalent de la « Croix-Rouge pour le domaine culturel »
- 2-8**
- Pouvez-vous nous parler de l'ABES ? Quels sont ses grands chantiers actuels ?** L'Agence bibliographique de l'enseignement supérieur (ABES) est un établissement public national à caractère administratif implanté à Montpellier.
L'ABES est placée sous la tutelle du ministère chargé de l'enseignement supérieur. Elle assure la gestion et le développement du Système universitaire de documentation (Sudoc). Elle recense et localise les fonds documentaires des bibliothèques de l'enseignement supérieur et veille à la normalisation du catalogage et de l'indexation. Elle gère, à partir du Sudoc, un module Supeb pour la fourniture de documents, une application de prêt entre bibliothèques et assure l'édition des produits dérivés. Elle apporte son concours aux établissements de l'enseignement supérieur dans le domaine de l'information bibliographique.
L'ABES gère également STAR, CALAMES et NUMES.
Depuis septembre 2016, son directeur est David Aymonin, conservateur en chef des
- 2-9**

bibliothèques.

Parmi les grands chantiers actuels, nous pouvons citer le SGBM (Système de Gestion de Bibliothèques Mutualisé (SGBM) permettant de mettre en commun les systèmes de bibliothèques existants et d'intégrer les développements actuels en termes de catalogage) ou encore la Transition bibliographique.

Distinguer les pratiques professionnelles (télétravail, mise en place de process en distanciel, organisation des bureaux...)/des aménagements en matière de service au public (drive, réservation de places, jauges...).

2-10 **Le covid a -t-il changé nos façons de faire et nos pratiques au sein de nos bibliothèques ?**

Développement d'une certaine autonomie chez les agents (avec aussi dans certains cas un sentiment d'isolement), pour les managers le développement d'un encadrement décentralisé parfois complexe.

Pour les utilisateurs, développement d'une nouvelle approche de la BU (plus individualisée, moins conviviale, plus contraignante au niveau des interactions...). Là où la BU tendait à devenir un lieu de vie, elle est par certains aspects redevenue avant tout un lieu d'étude.

2-11 **Citez des manifestations organisées par le ministère de la Culture auxquelles une médiathèque peut participer.**

Le Printemps des poètes
Les journées européennes du patrimoine et/ou de l'architecture
Partir en livres
La nuit de la lecture

2-12 **Citez quatre prix littéraires.**

Le Prix Goncourt
Le Prix Femina
Le Prix Nobel de littérature
Le Prix interallié
Le Prix Médicis
Le Goncourt des lycéens
Le Prix Pulitzer
Le Booker Prize
Le Prix Cervantès

2-13 **Les bibliothèques ont-elles une mission sociale ?**

Les bibliothèques ont évidemment une mission sociale : elles luttent contre les inégalités sociales, l'illettrisme, et désormais contre la fracture numérique. L'accès à la culture pour tous est inscrit dans leurs missions.

- 2-14 **Quels publications professionnelles ou blogs connaissez-vous ?** Parmi les publications professionnelles connues, on peut citer (liste non exhaustive) :
 - Le BBF (Bulletin des bibliothèques de France) édité par l'ENSSIB
 - Bibliothèques, revue de l'ABF
 - Archimag
 - Livre Hebdo
 - I2D-Information, données et documents, revue de l'ADBS
 Il existe également de nombreux blogs de bibliothèque et de bibliothécaires, par exemple (liste non exhaustive) : les blogs de l'ABES : Fil'ABES, RDA@Abes (sur la transition bibliographique) et Punktokomo (sur les aspects plus techniques), Biblio Blogs (blog des bibliothèques de Paris)
- 2-15 **Votre BU est-elle isolée ou en association ou en COMUE ?** Pour les candidats en interne il convient de bien connaître son environnement de travail (présidence, tutelle, ministère, environnement professionnel de l'institution de rattachement, etc...). Il n'est pas rare que des questions précises soient posées par le jury. COMUE : Voir la définition du glossaire
- 2-16 **Que savez-vous sur le fonctionnement des INSPÉ ?** Il s'agit des Instituts Nationaux Supérieurs du Professorat et de l'Éducation. Ils forment par alternance au métier d'enseignant. Ils accueillent les futurs enseignants qui préparent les concours, les enseignants stagiaires et les enseignants en formation continue.
- 2-17 **Qu'est-ce que le conseil documentaire ? Pouvez-vous siéger à ce conseil ?** Conseil universitaire administrant les services communs de documentation. Il est présidé par le président de l'université et comprend au maximum 20 membres ayant voix délibérative dont des représentants des personnels, des enseignants-chercheurs, des étudiants et des personnalités extérieures. Le conseil se prononce sur les structures et les règles de fonctionnement du service commun de la documentation et donne son avis sur le budget, avant que le directeur ne le propose à l'approbation du conseil d'administration de l'université.
- 2-18 **Quel serait le poste idéal ? Quelles fonctions et quelle taille de l'équipe ?** Il n'est pas rare que le jury demande au candidat de se projeter dans son futur poste. Le poste idéal n'existe pas, néanmoins ce type de question est l'occasion pour le candidat de montrer qu'il connaît bien les problématiques métier et a réfléchi à son avenir professionnel. Pour s'y préparer, le candidat peut travailler sur des fiches de postes réelles (cf. <https://place-emploi-public.gouv.fr/>, <https://biblioemplois.wordpress.com/>, etc.). Avant l'oral, il est conseillé de réfléchir au type de poste souhaité en cas de réussite au concours, s'il est plutôt orienté vers la formation, les publics, l'informatique documentaire, la politique documentaire, Si le candidat préfère une petite équipe, il peut envisager de travailler en bibliothèque d'UFR par exemple. La répartition des tâches n'y est pas la même que dans un SCD avec une quarantaine de collègues.
 Il n'y a pas de bonne ou mauvaise réponse dans ce type de question, il s'agit plutôt pour le jury de vérifier si le candidat s'est renseigné sur ce qui l'attend après sa réussite au concours. Attention, ce type de question favorise la discussion et peut amener le jury à poser d'autres questions, il ne faut donc pas négliger cet aspect de la préparation.

2-19 **Qu'est-ce qu'un arrêté ?**

L'arrêté est un acte émanant d'une autorité administrative autre que le président de la République ou le Premier ministre.

L'arrête peut émaner des ministres, des préfets, des maires, des présidents de conseil départemental ou de conseil régional, mais aussi du président de la République et du Premier ministre pour organiser leurs services. Les arrêtés sont des actes administratifs unilatéraux.

Il faut préciser que les arrêtés peuvent avoir plusieurs auteurs. Ainsi, il existe des arrêtés signés par différents ministres, lorsque ceux-ci interviennent dans le champ de compétence de plusieurs départements ministériels. De même, il peut exister des arrêtés signés par plusieurs préfets s'ils concernent différents départements.

Sur le plan de la forme, l'arrêté, comme le décret, comporte à la fois des visas, rappelant les textes qui le fondent, et un dispositif précisant le contenu de l'acte et ses effets juridiques. Ce dispositif se présente en principe, mais ce n'est pas une obligation, en un ou plusieurs articles.

Dans la hiérarchie des normes, l'arrêté est inférieur au décret. Comme c'est le cas pour le décret, la portée de l'arrêté peut être variable. Il peut être réglementaire, lorsqu'il pose une règle générale (ex : arrêté municipal interdisant à toute personne circulant dans une rue d'y stationner), ou individuel (ex : nomination d'un fonctionnaire).

2-20 **Que signifie LIBER ?**

La Ligue des bibliothèques européennes de recherche (LIBER) fédère les principales bibliothèques d'étude et de recherche en Europe. Fondée en 1971, elle rassemble les bibliothèques de plus de 45 pays, membres ou non de l'Union européenne.

L'association a pour objectifs de maintenir un réseau contribuant à la préservation de l'héritage culturel européen, d'améliorer l'accès aux collections dans les bibliothèques de recherche et l'efficacité des services d'information européens.

Site web : <http://www.kb.dk/liber/>

3 - Catalogues et bases de données

[Retour au sommaire](#)



- 3-1** **Qu'est-ce que signifie « Transition bibliographique » ?**
- C'est un programme initié par l'ABES et la BnF pour "officialiser" la position de la France par rapport au code de catalogage RDA. Ce programme initie notamment la FRBRisation des catalogues avec l'application des règles de catalogage RDA-FR. Il comprend différents groupes de travail dont un groupe "Formation" chargé de rédiger des guides de formation destinés aux catalogueurs transmits via les CRFCB. Tout le suivi de ce programme est visible sur le Site de la Transition bibliographique.
- 3-2** **À quels types de documents attribue-t-on un ISBN et un ISSN ?**
- ISBN : livre (voir International Standard Book Number dans le glossaire).
ISSN : périodiques (voir International Standard Serial Number dans le glossaire)
- 3-3** **Pouvez-vous nous parler de DUMAS ?**
- DUMAS (Dépôt universitaire de mémoires après soutenance) est une base d'archives ouvertes hébergées par HAL (CCSD). Elle propose d'accéder gratuitement et librement à des travaux universitaires de niveau bac +4 et bac +5, validés par un jury (mémoires de Master...). Attention, il ne s'agit pas d'une plateforme d'autoarchivage. Le dépôt des travaux se fait, après soutenance, sous la responsabilité de professionnels de la documentation (UFR, laboratoires, enseignants...).
- 3-4** **Qu'est-ce qu'une vedette ?**
- Une vedette est un point d'accès à la description bibliographique. Ces points d'accès sont normalisés afin de permettre les rebonds entre notices. Il en existe de plusieurs types, leur terminologie sera modifiée dans le cadre de la transition bibliographique :
- "vedette" et "vedette principale" -> "point d'accès"
 - "vedette matière" -> "point d'accès sujet"
 - "sous-vedette de forme" -> "qualificatif de forme"
 - "tête de vedette" -> "élément initial du point d'accès sujet" (dans les zones 6XX)
 - "vedette liée" -> "autorité en relation"
- 3-5** **Que pouvez-vous nous dire sur le projet SGBM ? Ses objectifs ?**
- Le Système de Gestion de Bibliothèques Mutualisé (SGBM) est un projet lancé par l'ABES en 2012 permettant de mettre en commun les systèmes de bibliothèques existants et d'intégrer les développements actuels en termes de catalogage (FRBR, RDA, etc.). Les trois objectifs principaux du Système de Gestion de Bibliothèque mutualisé :
- Fournir un système de gestion local mutualisé aux bibliothèques des établissements membres du réseau Sudoc
 - Fournir, le cas échéant, un outil de découverte local associé au système de gestion
 - Garantir l'articulation entre le SGBM et les systèmes nationaux de signalement administrés par l'ABES pour les bibliothèques

3-6 **Pourquoi la documentation électronique est importante ?**

La documentation électronique est souvent mal connue des usagers alors qu'elle représente une part importante du budget d'acquisitions des bibliothèques (si ce n'est la plus importante). Elle permet un accès rapide et dématérialisé à l'information. La médiation autour de ces supports est d'autant plus importante que leur consultation n'est pas toujours aisée (les modes d'accès, les publics habilités, etc.). Par ailleurs, dans le cadre du confinement mis en place durant la crise sanitaire de la Covid 19, la documentation électronique a permis de suppléer aux besoins documentaires des usagers.

3-7 **Connaissez-vous des bibliothèques numériques ? Plus précisément que trouve-t-on dans ces bibliothèques numériques ?**

Les bibliothèques numériques regroupent des ensembles de documents numérisés ou numériques (de naissance). Ces documents peuvent être de l'écrit, du son ou de la vidéo. Chaque bibliothèque numérique est construite autour d'une thématique, d'un service, dans le but de mettre en valeur un patrimoine. Quelques exemples :

- Europeana vise à constituer une vitrine de la richesse, de la diversité et de l'universalisme du patrimoine documentaire européen.
- Gallica regroupe les collections numérisées de la BnF et propose de mettre en ligne des corpus en partenariat avec d'autres bibliothèques ou structures. On y trouve en plus des documents numérisés, des photos, du son et des vidéos.
- La BNM (bibliothèque numérique mondiale) regroupe une documentation considérable en provenance des pays et des cultures du monde entier. Elle contient les documents numérisés de nombreuses bibliothèques, musées et institutions culturelles. Comme Gallica, on y trouve en plus de documents numérisés, des photos, du son et des vidéos.

De nombreux établissements ont développé leurs propres bibliothèques numériques comme Numelyo (bibliothèque numérique de la Bibliothèque municipale de Lyon) ou encore la bibliothèque numérique de l'INHA.

3-8 **Qu'est-ce que le catalogage ? L'exemplarisation ?**

Le catalogage est la rédaction de notices bibliographiques à partir d'une description normalisée des éléments permettant l'identification d'un document. L'exemplarisation est la création d'un exemplaire en se localisant sous la notice bibliographique correspondant au document possédé par la bibliothèque. Le catalogage et l'exemplarisation sont les deux actions principales permettant l'accès simplifié au document.

Le catalogage fournit l'ensemble des informations bibliographiques à l'utilisateur et l'exemplarisation lui permet de retrouver l'exemplaire dans la bibliothèque, que ce soit physiquement ou en ligne.

3-9 **Qu'est-ce qu'un SIGB ? Citez un ou plusieurs SIGB**

Un SIGB est un système intégré de gestion des bibliothèques ; c'est un progiciel destiné à la gestion informatique des différentes tâches d'une bibliothèque (catalogage, gestion de la circulation des documents, acquisitions, statistiques...). Exemples : Horizon, Loris, Opsys, Koha, Millennium, Absys

3-10 **Quel outil utilisez-vous pour trouver une thèse en préparation et éventuellement connaître sa date de soutenance ?**

Thèses.fr, le portail donnant accès à toutes les thèses de doctorat en cours de préparation en France.

Il recense actuellement toutes les thèses soutenues depuis 2006 dans les établissements ayant choisi d'abandonner le dépôt de la thèse papier au profit du support électronique (plus de 6 000 thèses).

L'accès au texte intégral des thèses n'est pas systématique, car conditionné à l'autorisation de mise en ligne accordée par le docteur et/ou les ayants droit de la thèse.

Il recense également les données issues du Fichier central des thèses (plus de 66

000 thèses en préparation dans les universités, principalement en lettres, sciences humaines et sociales) et depuis 2013, les données issues de la bibliographie nationale des thèses, répertoire exhaustif de toutes les thèses soutenues en France depuis 1985 (près de 250 000), disponibles aujourd’hui au sein du catalogue Sudoc.

3-11 **Que trouve-t-on sur le site Data.bnf.fr ?**

On trouve les données issues des catalogues de la BnF et de Gallica, exposées suivant le modèle RDF. On y trouve également des liens vers des ressources extérieures.

3-12 **Qu’est-ce que la FRBRisation ? Qu’apporte-t-elle ?**

On parle de FRBRisation des catalogues de bibliothèques. C’est l’action d’appliquer la logique du modèle FRBR à des données produites préalablement selon une autre logique. FRBR est un modèle conceptuel relationnel publié en 1998 par l’IFLA, qui définit la structure de l’information bibliographique à partir des tâches effectuées par les utilisateurs dans leurs recherches d’informations sur le web.

Il permet à la fois d’optimiser le traitement et la recherche documentaire et d’ouvrir les données bibliographiques sur l’environnement web de données. Les nouveaux codes de catalogage comme RDA sont basés sur le modèle FRBR. Attention ce n’est ni une norme de catalogage, ni un format de données. En 2017 il est remplacé par le modèle IFLA LRM qui intègre en plus du modèle FRBR, les modèles FRAD et FRSAD.

3-13 **À quoi servent les métadonnées ? Donnez au moins un exemple de jeu de métadonnées.**

Les métadonnées sont étymologiquement des données relatives à d’autres données. Ce terme est utilisé pour définir les informations techniques et descriptives ajoutées aux documents pour mieux les qualifier.

Il est particulièrement utilisé dans le cadre de la description des ressources électroniques (Exemples : sites internet, documents numériques).

Il existe plusieurs jeux de métadonnées. Le plus connu est le Dublin Core formé d’un ensemble de quinze éléments parmi lesquels le titre, le créateur, le sujet, la description, l’éditeur, la date, le format, la localisation et les droits (copyright). Certains jeux de métadonnées décrivent des types de documents spécifiques. C’est le cas de TEF pour Thèses électroniques françaises.

3-14 **Qu’appelle-t-on le big data ?**

Littéralement, les termes Big data signifient mégadonnées, grosses données, données massives ou encore volume massif de données. Le développement des nouvelles technologies, d’internet et des réseaux sociaux ont vu la production de données numériques exploser : textes, photos, vidéos, etc. Ce volume gigantesque de données numériques produites combiné à l’évolution des outils de stockage permet des possibilités nouvelles d’exploitation des informations mais selon la CNIL, “les ensembles de données traités correspondant à la définition du big data répondent à trois caractéristiques principales (les 3 v) : volume, vitesse et variété.” Volume pour volume de données considérable à traiter ; Variété pour variété d’informations (venant de diverses sources, non-structurées, organisées, Open…) ; Vitesse pour vitesse à atteindre (fréquence de création, collecte et partage de ces données).

3-15 **Gallica ? Marque Blanche ?**

Il s’agit d’un dispositif de coopération numérique piloté par la BnF. Il s’adresse aux établissements ayant numérisé ou souhaitant numériser une partie de leurs collections, mais ne disposant pas de plateforme de diffusion. La BnF leur propose alors de réaliser une bibliothèque numérique construite sur la base de l’infrastructure Gallica, mais paramétrée et personnalisée aux couleurs du partenaire.

- 3-16 Qu'est-ce qu'une notice d'autorité ?**
- Une notice d'autorité est la forme normalisée et validée d'un nom d'auteur (personne physique ou collectivité), des noms géographiques et des noms d'œuvres, afin de pouvoir les identifier sans équivoque et retrouver tous les documents produits par une même entité. Cette notion est essentielle au fonctionnement des catalogues informatisés : dans le Sudoc, le catalogage des points d'accès auteurs et sujets se fait sous contrôle en ligne des notices d'autorités afin d'éviter toute ambiguïté ou de générer des doublons.
- 3-17 Qu'est-ce que NOEMI ?**
- NOEMI signifie Nouer les Œuvres, Expressions, Manifestations et Items. Noemi est le nom de la future application de catalogage de la BnF. Son développement répond au besoin de cataloguer nativement par entités, et donc en intégrant les normes relatives à la transition bibliographique. Le prototype a été testé en 2018 et un premier test de migration des données a été effectué au premier trimestre 2021. Le déploiement final du logiciel est prévu pour 2023.
- 3-18 Qu'est-ce que le CCFR ?**
- Il s'agit du Catalogue Collectif de France. Cet outil, accessible en ligne sur Internet, est géré par la Bibliothèque nationale de France. Le CCFR est un instrument de localisation qui donne accès aux 3 plus importants catalogues français : le catalogue général de la BnF (fonds imprimés et audiovisuels, fonds numérisés de la BnF), le catalogue du Système universitaire de documentation (fonds des bibliothèques universitaires et de grands établissements), le catalogue des fonds anciens et/ou locaux rétroconvertis des bibliothèques municipales et spécialisées, dit "Base Patrimoine". Il propose également l'accès à d'autres catalogues : A la base Manuscrits (regroupant le Catalogue général des manuscrits (CGM), BnF Archives et manuscrits, Palme (Répertoire des manuscrits littéraires français du XXe siècle), et Calames (manuscrits conservés dans les établissements relevant de l'Enseignement supérieur), à des catalogues de BM (Dijon, Limoges, Rennes, Bordeaux, Montpellier, les villes-centres de la région Rhône-Alpes à travers le catalogue Lectura (Bourg-en-Bresse, Chambéry, Grenoble, Lyon, Roanne, Saint-Étienne, Valence) et les onze bibliothèques patrimoniales de la Ville de Paris), au catalogue collectif du Réseau européen des bibliothèques judaïca et hebraïca, sept bibliothèques spécialisées dans le domaine de la culture juive (RACHEL), au catalogue du réseau européen de bibliothèques d'institutions protestantes ou associées (VALDO).
- 3-19 Parlez-nous de La Bibliographie nationale française**
- La Bibliographie nationale française rassemble depuis 1811 les notices bibliographiques des documents édités ou diffusés en France reçus par la BnF au titre du dépôt légal. C'est une bibliographie courante. Elle est divisée en plusieurs parties, selon le type de document concerné. Elle a changé plusieurs fois de nom et de forme au cours du temps. Publiée sous forme imprimée jusqu'en 2000, elle est désormais disponible uniquement sous forme électronique. Depuis le 16 mars 2020, une nouvelle version du site est disponible et permet notamment, dans la navigation par sections, de visualiser les données des quatre années précédentes, en plus de l'année en cours (feuilletage par cadres déclassement ou par index)
- 3-20 A quoi sert le Z39-50, mis à disposition par la BNF ?**
- Il s'agit d'un protocole d'interrogation de bases de données distantes, utilisé principalement en lecture publique. La BnF met à disposition des bibliothèques un serveur interrogeable via ce protocole afin que les bibliothèques puissent importer ses notices bibliographiques et d'autorité en format ISO2709 Unimarc ou InterMarc.

4 - Classifications

[Retour au sommaire](#)



- 4-1 Citez quatre classifications utilisées en bibliothèque ?**
- CDD (Classification décimale de Dewey)
 CDU (Classification décimale universelle)
 LCC (Library of Congress Classification)
 NLM (National Library of Medicine)
 Brunet-Parguez (Livres anciens)
- 4-2 Citez deux systèmes d'indexation systématique.**
- Classification décimale Dewey et Classification décimale universelle
- 4-3 Quel répertoire normalisé sert pour l'indexation dans la majorité des bibliothèques de médecine ?**
- Dans les bibliothèques médicales françaises, on utilise le fMeSH, répertoire de descripteurs, qui concerne la médecine et les sciences biomédicales, il s'agit de la version française du vocabulaire contrôlé MeSH (Medical Subject Headings) de la National Library of Medicine.
- 4-4 Qu'appelle-t-on un fantôme en bibliothèque ?**
- En bibliothèque, on appelle « fantôme » une fiche qui remplace un document sorti de son rayonnage. Il permet de « marquer » l'emplacement laissé vide par le document sorti. Il est surtout utilisé dans les magasins ou les réserves. Cette fiche, en général, mentionne la référence du document sorti et parfois le nom de l'emprunteur et la date de retour.
- 4-5 Qu'est-ce qu'Idref ?**
- IdRef (Identifiants et Référentiels) est une application Web gérée par l'ABES qui permet d'interroger, de consulter, de créer et d'enrichir des notices autorités. Elle est actuellement utilisée dans les bases SUDOC, STAR, STEP et Calames.
- 4-6 Quelle est la différence entre l'indice et la cote ?**
- L'indice : symbole issu d'une classification, généralement alphabétique ou numérique qui traduit le contenu intellectuel des documents.
 La cote (de libre accès) : c'est l'indice + les 3 premières lettres du nom de l'auteur ou les 3 premières lettres du titre si le document est anonyme.
- 4-7 Qu'est-ce que l'indexation ? Quels types d'indexation connaissez-vous**
- L'indexation consiste à attribuer à un document une marque distinctive renseignant sur son contenu et permettant de le retrouver. Elle se traduit par la recherche d'un symbole numérique ou nominal à partir de l'analyse du contenu du document.
 Ce symbole peut être :
 - Tiré d'une classification (indice). On parle alors d'indexation systématique.

- ? Citer un exemple d'indexation.** - Constitué d'un ou de plusieurs mots-clés. On parle alors d'indexation analytique ou d'indexation alphabétique matière. Ex. : L'indexation RAMEAU est une indexation analytique.
- 4-8 Quel est le nom de la classification élaborée au 19^e siècle par Otlet et Lafontaine à partir de la classification de Melvil Dewey ?** La Classification décimale universelle (CDU)
- 4-9 Quelle classification est utilisée en Bibliothèque de médecine ?** La classification NLM (National Library of Medicine)
- 4-10 Quel terme désigne l'ensemble de symboles relatifs à un mode de classement et servant à désigner la place d'un document sur les rayons ?** La cote
- 4-11 Quel répertoire alphabétique de termes normalisés sert pour l'indexation dans la majorité des bibliothèques françaises ?** Le Répertoire d'Autorité Matière Alphabétique et Encyclopédique Unifié, RAMEAU est l'outil d'indexation matière utilisé actuellement par la majorité des bibliothèques françaises. La Bibliothèque nationale de France assure la gestion intellectuelle de ce répertoire.
- 4-12 Qui était Dewey ?** Melvil Dewey est un bibliothécaire américain né à New York en 1851. Il est l'inventeur de la classification décimale qui répartit l'ensemble des connaissances en 10 grandes classes, elles-mêmes subdivisées en 10 sous-classes.
- 4-13 Quelle différence faites-vous entre classement et classification ?** On appelle classification un système intellectuel qui répartit les connaissances selon un ordre déterminé. Le classement est l'opération physique qui permet de ranger sur les rayons les documents selon une classification choisie.

- 4-14** **Quelle différence entre la classification destinée à un fonds en libre accès et celle pour un magasin ?**
 Pour le libre accès, on choisit généralement une classification de style Dewey ou CDU.
 Dans les magasins, on privilégie un rangement par format ou par numéro d'inventaire.
- 4-15** **Citez deux systèmes d'indexation analytique.**
 RAMEAU, Blanc-Montmayeur
- 4-16** **Qu'est-ce qu'une classification à facette ?**
 Ranganathan, indien mathématicien et bibliothécaire, perçoit très vite les limites imposées par les classifications classiques (CDU ou Dewey) et propose une classification à facettes : la Colon Classification (CC) en 1933. Selon lui, un document peut être décrit selon 5 facettes (PMEST) :
 - Personnalité : le concept principal du document
 - Matière : une substance ou une propriété
 - Énergie : l'opération ou action subie par l'objet
 - Espace : localisation géographique
 - Temps : localisation chronologique et temporelle.
 Ce type de classification est à nouveau utilisé, car il est la base du Web 2.0 et des logiciels libres.
- 4-17** **Quel est l'indice qui correspond au champ documentaire : Religion ? Arts ? Sciences sociales ? - Droit ? Médecine ?**
 Religion= 200
 Arts =700
 Sciences sociales = 300
 Droit = 340
 Médecine = 610
- 4-18** **Quelle classification utilise-t-on pour les livres anciens ?**
 Le classification Brunet Parguez, où les sujets sont répartis en 5 classes (théologie, droit, sciences et arts, belles-lettres, histoire)
- 4-19** **A quoi correspond l'indice 8 de la CDU ?**
 Langue, linguistique, littérature

- 4-20** Quel système de classification est souvent utilisé en bibliothèque de Droit ? La classification de Bordeaux (Cujas, Panthéon-Assas...)
- 4-21** Qu'est-ce que le FNPR ? Fichier national des propositions RAMEAU : il s'agit d'un langage d'indexation coopératif, les catalogueurs peuvent demander (via un correspondant) la création ou la modification d'autorités RAMEAU.

5 - Gestion des collections

[Retour au sommaire](#)



- 5-1 Qu'est-ce que le récolement ?** Il s'agit de la vérification et du pointage de la présence des documents dans la bibliothèque.
- 5-2 Peut-on vendre les ouvrages désherbés ?** Une Bibliothèque peut vendre certains documents de ses collections si elle a l'approbation de sa tutelle. Attention cependant à ne pas vendre des ouvrages reçus en don et pour lesquels aucun accord n'a été donné par le propriétaire d'origine. De même si les collections courantes des bibliothèques font partie du domaine privé, ce n'est pas le cas des documents anciens, rares ou précieux qui font partie du domaine public. Ces derniers doivent être désaffectés et déclassés avant de pouvoir être vendus.
- 5-3 Comment observez-vous l'évolution des supports dématérialisés en BU ?** Avantages : les supports dématérialisés facilitent l'accès à l'information (accès à distance aux collections ; numérisation de fonds précieux désormais accessibles à tous ; accès simultanés à un même document ; enrichissement des données). Ils permettent de s'adapter (de développer) des usages mobiles. C'est également un réel avantage dans le domaine de la conservation (moins d'encombrement et moins de détérioration des documents primaires).
Inconvénients : Nécessitent des matériels ; génèrent un coût plus élevé (IST notamment avec les périodiques électroniques) ; nécessitent une formation des utilisateurs et des personnels à de nouvelles compétences et à de nouvelles médiations.
- 5-4 Comment cela se passe-t-il pour le dépôt des thèses ? Est-il obligatoire de déposer ? Sous quel format ?** Déposer sa thèse est une obligation légale en France. Le dépôt conditionne la délivrance du diplôme de doctorat. La plupart des universités effectuent un dépôt électronique de la thèse. Il y a en général trois étapes :
1. Le dépôt préalable (en général un mois avant la soutenance au plus tard). Le doctorant envoie par mail au gestionnaire des thèses de sa BU le fichier PDF de sa thèse, un fichier texte avec le titre, les mots-clés et le résumé de sa thèse en français et en anglais.
2. Le dépôt définitif (en général trois mois après la soutenance au plus tard). Le doctorant renvoie la version définitive de sa thèse au gestionnaire des thèses de sa BU.
3. Une fois le dépôt attesté par le SCD, le docteur peut récupérer son diplôme auprès de son école doctorale.
- 5-5 Comment informer le public des nouvelles acquisitions et comment les valoriser ?** Il existe plusieurs possibilités pour valoriser et informer le public des nouvelles acquisitions :
- Présenter les nouvelles acquisitions au sein de l'établissement en les distinguant des collections courantes : par exemple sur des tables et/ou grilles de présentation avec mise en place d'une signalétique
- Faire la promotion des nouvelles acquisitions via internet : diffusion par mail au public, mise en valeur sur la page internet de la bibliothèque, proposition

<p>Comment peut-on connaître l'impact de ces actions de valorisation ?</p>	<p>d'abonnement à un flux RSS, diffusion de l'information sur les réseaux sociaux de l'établissement... - Proposer une animation autour des nouvelles acquisitions : présentation en présentiel, organisation d'une conférence autour d'un titre en particulier... Pour connaître l'impact de ces actions de valorisation, une enquête donnant des indications d'ordre qualitatif peut être réalisée. Une mesure quantitative peut être observée en interrogeant le SIGB afin de connaître le nombre de prêts totalisé pour chacun des documents mis en valeur.</p>
<p>5-6 Qu'est-ce qu'un incunable ?</p>	<p>Il s'agit d'un ouvrage imprimé antérieur à 1500.</p>
<p>5-7 Est-ce qu'en dehors de l'Open Access il existe une initiative en BU pour réduire les coûts d'abonnement de la documentation électronique ?</p>	<p>L'action du consortium Couperin peut être envisagée comme une initiative visant à réduire les coûts d'abonnements de la documentation électronique. Consortium unifié des établissements universitaires et de recherche pour l'accès aux publications numériques, Couperin regroupe des universités, des grandes écoles, des organismes de recherche et diverses structures dans le but d'évaluer, négocier et organiser l'achat de ressources documentaires numériques au bénéfice de ses membres.</p>
<p>5-8 Que feriez-vous pour mettre en valeur un fonds d'ouvrages dont vous seriez responsable ?</p>	<p>La mise en valeur d'un fonds d'ouvrages passe par plusieurs actions : - Désherbage, réparations, reclassement - Installation de présentoirs de nouveautés, installation de la signalétique - Diffusion de listes de nouveautés papier ou électroniques - Mise en place d'expositions, d'animations - Mise en valeur sur les réseaux sociaux (comme Pinterest, par exemple)</p>
<p>5-9 Quelles sont les conditions idéales de température et d'humidité pour la conservation des collections ?</p>	<p>La température idéale pour la conservation des collections est de 18 °, le taux d'hygrométrie doit quant à lui se situer à 55 %.</p>
<p>5-10 La valorisation des ressources électroniques.</p>	<p>La valorisation des ressources électroniques peut passer par la mise en place d'une campagne de communication dédiée (affichage au sein de la bibliothèque, mailing aux inscrits...). Des ateliers de découverte ou des séances de formation à ces ressources peuvent également être organisés.</p>

- 5-11** **Quelle est la différence entre le catalogage et le bulletinage ?**
 Le catalogage est la rédaction de notices bibliographiques à partir d'une description normalisée des éléments permettant l'identification d'un document. Le bulletinage est l'enregistrement, le contrôle et le pointage des périodiques de la bibliothèque à l'arrivée des numéros.
- 5-12** **Quelles différences entre : le libre accès, l'accès indirect et l'accès semi-direct ?**
 Le libre accès permet aux usagers de choisir en toute autonomie leurs documents sur les rayonnages dans les espaces publics de la bibliothèque. L'accès indirect concerne les documents en magasins. Dans ce cas, la démarche nécessite impérativement l'intervention d'un personnel de la bibliothèque. L'accès semi-direct est le principe qui consiste à mettre à disposition des usagers des boîtiers ou des pochettes vides les engageant à récupérer le document auprès des personnels (souvent utilisés pour les CD, les DVD).
- 5-13** **Pourquoi calculer le taux de rotation des collections ?**
 Le taux de rotation des collections désigne le rapport entre le nombre de documents empruntés et le nombre de documents empruntables. Il sert à évaluer l'utilisation du fonds documentaire par les usagers.
- 5-14** **Quels sont les outils permettant de constituer un fonds documentaire ?**
 Les bibliographies commerciales courantes ou rétrospectives
 Les bibliographies sélectives
 Les catalogues de livres disponibles en France
 Les catalogues d'éditeurs
 Les librairies virtuelles
 Les bibliothèques ayant déjà un fonds constitué
 La presse comme aide à la sélection
 Des sites Internet de référence
- 5-15** **Comment désherbe-t-on des collections ?**
 Les principaux critères justifiant le désherbage sont :
 - Document usagé (mauvais état matériel)
 - Document obsolète (contenu intellectuel dépassé)
 - Document inutilisé (pas d'emprunt de la part des usagers)
 On peut également se baser sur la méthode IOUPI développée par la BPI :
 - I = Document incorrect, contenant une fausse information
 - O = Contenu ordinaire, médiocre
 - U = Document usé, abîmé
 - P = Document contenant une information périmée
 - I = document qui ne correspond plus au fonds, inadéquat
- 5-16** **Citez plusieurs facteurs responsables de**
 Parmi les facteurs responsables de la dégradation des collections, on peut citer :
 - Le feu
 - Les inondations
 - Les agents microbiologiques (moisissure, champignons)

- la dégradation des collections.** - Les insectes / parasites
- L'humidité
- La lumière
- Les écarts de température (chaleur et froid)
- La nourriture
- Les photocopies
- Les mauvaises manipulations
- 5-17 Qu'appelle-t-on collections patrimoniales ?** Sont considérés comme faisant partie de collections patrimoniales, tous les documents de plus de cent ans d'âge.
- 5-18 Qu'appelle-t-on un fonds ancien ?** Traditionnellement, sont considérées comme fonds anciens des collections de documents publiés avant 1811, date de la création de la Bibliographie nationale française. On y inclut désormais tous les ouvrages publiés au XIXe siècle. La date césure peut varier en fonction de la politique documentaire de l'établissement.
- 5-19 Qu'est-ce qu'un plan de conservation partagée des périodiques ?** Un plan de conservation partagée organise une répartition de la conservation des collections (généralement des périodiques ou des documents de littérature jeunesse) entre différentes bibliothèques ou services d'archives. Le plan est le plus souvent conçu à l'échelon d'une région. Cette conservation raisonnée donne aux usagers une meilleure visibilité et accessibilité sur ces collections, tout en permettant aux établissements d'en maintenir l'exhaustivité, l'intégrité et la bonne conservation.
- 5-20 Qu'est-ce qu'une politique documentaire ?** Une politique documentaire est ce qui conditionne l'organisation et la gestion de la fonction documentaire d'un organisme. Elle détermine la conception et la mise en œuvre de méthodes et d'outils permettant de répondre aux missions de la structure et aux attentes des usagers. Elle se décline en trois axes : la politique d'acquisition, la politique de gestion des collections, la politique de communication.
- 5-21 La crise sanitaire de 2020 peut-elle avoir un impact sur les politiques documentaires des bibliothèques universitaires ?** Oui, notamment sur les ressources électroniques. Les étudiants n'ayant pas été autorisés à se rendre dans les bibliothèques universitaires, l'accès aux ressources s'est trouvé limité. Outre les "drive" mis en place par la plupart des établissements, les demandes d'accès aux ressources en ligne ont fortement augmenté. De même, certains fournisseurs ont élargi leur offre pendant la durée du 1er confinement (plus de ressources accessibles sans modification du contrat initial pendant la période de fermeture des BU).
Il est encore tôt pour étudier l'impact de la crise sanitaire sur les politiques documentaires, mais les services à distance comme l'accès aux ressources en ligne se sont considérablement développés. Les années qui suivent nous diront si cette tendance se maintiendra, se développera plus encore, ou non.

- 5-22 **Qu'est-ce que l'estampillage ?** C'est le fait d'apposer le cachet de la bibliothèque sur le document : il doit se faire sur la page de titre, à l'achèvement d'imprimer et quelques fois sur la tranche notamment.
- 5-23 **Quelle est la différence entre une reliure en maroquin et une reliure en basane ?** Une reliure en basane est faite en peau de mouton, elle est très peu résistante. A contrario, une reliure en maroquin est faite en peau de chèvre tannée et teinte, elle est beaucoup plus prestigieuse, on peut citer les "maroquins rouges" de la BnF qui sont les ouvrages des anciennes bibliothèques royales.

6 - Outils électroniques et réseaux



[Retour au sommaire](#)

- 6-1** **À qui appartient Académia ? À qui appartiennent les carnets hypothèses ?**
- Academia appartient à l'entreprise américaine Academia dont Richard Price est le PDG.
Les carnets d'hypothèses dépendent de la plateforme Open Edition.
Open Edition est une infrastructure complète d'édition électronique au service de la diffusion des publications en sciences humaines et sociales, avec notamment une plateforme de revues (OpenEdition Journals), une plateforme de livres (OpenEdition Books) et un calendrier en ligne annonçant des milliers d'événements académiques (Calenda).
OpenEdition est proposé par OpenEdition Center, une initiative publique à but non lucratif soutenue par plusieurs grandes institutions de recherche et d'enseignement supérieur, et dont la principale mission est la promotion de l'édition électronique en libre accès.
- 6-2** **Connaissez-vous des réseaux sociaux pour les enseignants chercheurs ?**
- Academia, Research Gate, Mendeley.
- 6-3** **Parlez-nous de Colodus ? L'application sert-elle seulement à faire des états de collection ? Peut-on parler de catalogage sur Colodus ?**
- Colodus est une application full web mise en service par l'ABES permettant de créer, modifier ou supprimer des exemplaires des notices du SUDOC sans passer par WinIBW.
Cette application ne nécessite donc pas de licences et a d'abord été mise en place pour les bibliothèques partenaires du réseau Sudoc-PS.
On ne peut pas parler de catalogage sur Colodus, car l'outil permet d'intervenir sur les exemplaires et non sur les notices catalographiques.
- 6-4** **Quels sont les intérêts des publications électroniques ?**
- Consultation des articles en ligne en simultané
Consultation avec un accès distant
Possibilités de recherche dans le texte intégral
Pour la bibliothèque, plus besoin d'envisager un espace de stockage physique.
- 6-5** **Qu'est-ce que la voie dorée et la voie verte ? Citez un exemple de**
- Dans le cadre de l'Open Access, on distingue deux grands types de libre accès.
Dans la publication en libre accès, également connue comme la voie en « or » du libre accès, les revues rendent leurs articles directement et immédiatement accessibles au public. Ces publications s'appellent des « revues en accès ouvert »

- publication en voie dorée et un en voie verte.** (Open Access Journals). En ce qui concerne le libre accès par autoarchivage, aussi appelé la voie « verte » du libre accès, les auteurs déposent des copies de leurs articles sur une page personnelle ou une archive ouverte.
Voie dorée : PLoS biology
Voie verte : HAL
- 6-6 Citez différents outils professionnels pour l'achat des documents.** **Electre** pour connaître la disponibilité de l'ouvrage
Des librairies en ligne telles que **Decitre Livres-Hebdo** (bibliographie thématique, livre de la semaine)
Livres de France
Les catalogues d'éditeurs
- 6-7 Est-ce que vous pouvez nous citer des noms d'éditeurs de périodiques électroniques ?** Elsevier, LexisNexis, Taylor and Francis.
- 6-8 Pouvez-vous nous citer des bibliothèques numériques ?** Gallica, Europeana, Rosalis (Toulouse), Numistral (Sorbonne), Camberi@ (Chambéry)
- 6-9 Qu'est-ce que HAL ?** HAL est un outil d'archives ouvertes.
Cette plateforme de dépôt et de diffusion des travaux scientifiques de niveau recherche couvre toutes les disciplines.
Les documents déposés dans HAL y restent de façon permanente et reçoivent une adresse pérenne.
Site web : <http://hal.archives-ouvertes.fr/>
- 6-10 Qu'est-ce qu'une licence nationale ?** Il s'agit de licences négociées auprès des éditeurs, donnant un droit d'accès à des ressources électroniques (natives ou numérisées) étendu à une vaste communauté selon des modalités strictement identiques. En France, l'ABES est chargée depuis 2011 d'acquérir et de négocier des ressources documentaires sous cette forme de licence.
Ces ressources sont essentiellement constituées d'archives de revues et d'ebooks, le tout directement financé par le ministère.
Elles sont accessibles à tous les établissements ayant une mission d'enseignement supérieur et/ou de recherche, mais également à toute bibliothèque publique française.
Site internet : <http://www.licencesnationales.fr>

- 6-11** **Quel est l'intérêt pour une bibliothèque d'être présente sur un réseau social ?**
- L'intérêt est de promouvoir les activités, les nouveaux services, les événements importants de la bibliothèque. C'est également un moyen de dialoguer avec les différents publics.
- 6-12** **Qu'est-ce que l'Open Data ? Comment s'appellent les données produites par les universités ?**
- L'Open Data ou Données ouvertes sont des informations accessibles librement et gratuitement, sous la forme de fichiers ayant des formats interopérables. Ces données peuvent être d'origine publique (services publics, collectivités territoriales, ministères, etc.) ou d'origine privée (entreprises, institutions, etc.). L'Open Data s'insère dans un mouvement citoyen plus large qui considère l'information publique comme un bien commun accessible à tous. Données produites par les universités : DataESR
- 6-13** **Qu'est-ce que le web sémantique**
- Le Web sémantique vise les mêmes objectifs que le web de données avec une ambition en plus : lier sémantiquement toutes les ressources du web. Il reste néanmoins beaucoup de travail à faire, notamment au niveau de l'harmonisation des métadonnées sur le web, avant de pouvoir véritablement qualifier le web de « web sémantique ».
- 6-14** **Qu'est-ce qu'une licence Etalab ?**
- On l'appelle aussi « Licence ouverte » ou « Open Licence ».
- La mission Etalab coordonne l'action des services de l'État et de ses établissements publics pour faciliter la réutilisation le plus large possible de leurs informations publiques.
- Depuis novembre 2011, la « Licence ouverte » s'applique à l'ensemble des réutilisations libres gratuites de données publiques issues des administrations de l'État et de ses établissements publics administratifs, à l'exclusion de toute autre licence.
- Ces principales caractéristiques sont : une grande liberté de réutilisation des informations, une exigence de transparence avec la mention de paternité de ces données et la mise en place d'un standard réutilisable pour une plus grande mutualisation.
- 6-15** **Qu'est-ce que l'Open Access ?**
- Open Access ou libre accès c'est la mise à disposition en ligne de contenus numériques, qui peuvent eux-mêmes être soit libres soit sous un des régimes de propriété intellectuelle.
- L'Open Access est principalement utilisé pour les articles de revues issus de recherches universitaires et sélectionnés par des pairs.
- Il existe deux types de libre accès avec de nombreuses variations : la voie en « or » du libre accès par laquelle les revues rendent leurs articles directement et immédiatement accessibles au public et la voie « verte » par laquelle les auteurs déposent des copies de leurs articles sur une page personnelle ou une archive ouverte.

- 6-16** **Qu'est-ce qu'un consortium ? Citez deux exemples de consortiums auxquels adhèrent des bibliothèques.** Un consortium est une association de mutualisation regroupant différentes structures telles que des universités, des écoles supérieures ou des organismes de recherche.
 - **COUPERIN** : consortium unifié des établissements universitaires et de recherche pour l'accès aux publications numériques
 - **CAREL** : consortium d'acquisition des ressources électroniques en ligne
- 6-18** **Parlez-nous de Collex Persée.** Collex-persée est un dispositif national de coopération documentaire qui a pour objectif de faciliter, sur l'ensemble du territoire, l'accès aux documents nécessaires à la recherche, quelle que soit leur forme. Il est constitué en groupement d'intérêt scientifique (GIS) depuis 2017, et pour une durée de 6 ans. La numérisation est au cœur de ce dispositif et Persée est amené à piloter une politique nationale en la matière. <https://www.collexpersee.eu/>
- 6-19** **Quelles sont les différences entre logiciel libre et logiciel propriétaire ?** Un logiciel propriétaire est distribué sous forme binaire (sans source) et son code reste la propriété de l'entreprise qui l'a créé. Il est disponible sous une licence qui régit son utilisation. Un logiciel libre à l'inverse est un logiciel dont l'utilisation, la modification, la duplication et l'étude par autrui sont permises.
- 6-20** **Qu'est-ce qu'un service de renseignement virtuel (SRV) ? Pouvez-vous donner des exemples ?** Appelé également service de réponse à distance ou encore service de référence virtuel (SRV), il permet aux internautes de poser des questions en ligne (par chat ou par mail) auxquelles répondent des bibliothécaires issus de différents établissements documentaires réunis en réseau. Une institution peut aussi offrir cette prestation sur son propre site.
 On peut citer : Eurêkoi (ancien BiblioSés@me) (Bibliothèque Publique d'information), SINDBAD (Bibliothèque nationale de France), Le Guichet du Savoir (Bibliothèque municipale de Lyon), Ubib (SCD d'universités).
- 6-21** **Donnez des exemples de labellisation Collex**
- BNU : sciences religieuses, études germaniques...
 - Lyon 1 : Chimie.
 - Bibliothèque Diderot (Lyon) : Education.
 - Bibliothèque Interuniversitaire de la Sorbonne : géographie.
- 6-22** **Citez un SIGB libre**
- Koha** : logiciel open source le plus utilisé dans le monde. Il existe une association des utilisateurs français : [KohaLa](http://koha-la.org/) qui assure la promotion et la diffusion du logiciel.
- PMB** : logiciel libre sous licence CeCILL
- 6-23** **Connaissez-vous Zotero ?** Il s'agit d'un logiciel libre de gestion de références bibliographiques, il permet de gérer des références provenant de différentes sources (pdf, sites web, images, articles...). Il est très utilisé dans les universités et les BU proposent des formations afin de maîtriser son utilisation.

7 - Accueil et offre au public



[Retour au sommaire](#)

7-1 Qu'est-ce que la charte d'accueil ?

La charte d'accueil est un document qui engage la bibliothèque sur la qualité de l'accueil envers son public. En contrepartie, l'utilisateur doit respecter le règlement de la bibliothèque.

Évoquer la démarche qualité en bibliothèque et notamment les Référentiels Marianne ou Qualibib.

7-2 Comment faire connaître votre bibliothèque ?

- Signalisation : une signalisation soigneusement étudiée. Quel que soit le lieu d'implantation, il faut des panneaux indicateurs clairs, visibles et judicieusement placés.

- Information : la signalisation doit être complétée en utilisant les différents supports de l'information locale et en premier lieu, la presse spécialisée : journaux municipaux, journaux étudiants, bulletin d'information de l'université s'il existe, guides locaux.

- Internet : les nouveaux supports de l'information, principalement les possibilités du Web, doivent être privilégiés. Aujourd'hui, le minimum attendu par le public sur un site Web est les horaires d'ouverture, les conditions d'admission et un plan d'accès détaillé, avec un signalement des transports en commun.

- Diffusion : la diffusion d'affiches dans les lieux publics dans les locaux scolaires ou universitaires peut être un bon moyen de faire connaître la bibliothèque, tout comme une campagne de distribution de tracts ou quelques informations sur les réseaux sociaux.

7-3 Quels nouveaux services sont proposés aux usagers dans les bibliothèques ?

Les nouvelles bibliothèques tendent à placer l'utilisateur au centre de son fonctionnement. Un certain nombre de services font ainsi de l'utilisateur un acteur de la bibliothèque : création d'espaces, ateliers DIY, fablab, locaux de répétition.

Une nouvelle conception de la collection est également envisagée : on ne prête plus uniquement des livres mais on donne accès à différents types de matériel (tablettes, consoles de jeu) ou à des ustensiles (cuisine, bricolage).

La bibliothèque accompagne également l'utilisateur dans le développement de nouvelles compétences (pratiques numériques, codage...)

7-4 Quel est l'intérêt des automates de prêt ?

Les automates de prêts permettent aux utilisateurs d'effectuer eux-mêmes les opérations rapides d'emprunt et/ou de retour. Ils évitent ainsi le plus souvent les queues au comptoir de prêt, et le personnel de l'établissement est plus disponible pour l'accueil et le renseignement.

7-5 Citez au moins 4 mesures indispensables à l'accueil des personnes en fauteuil roulant dans une bibliothèque.

- Accessibilité des fauteuils roulants à l'intérieur de la bibliothèque (rampe d'accès inclinée)

- Circulation adaptée à l'intérieur de la bibliothèque (ascenseurs, unités de passage de 90 cm minimum)

- Adaptabilité du mobilier au fauteuil roulant (tables de consultation, bornes d'interrogation des ressources électroniques et banques de prêt ou de communication abaissées)

- Disponibilité du personnel pour accompagner les lecteurs à mobilité réduite

- Dispositif d'évacuation des personnes handicapées en cas de problème de sécurité
- 7-6 **Que faites-vous pour lutter contre le bruit ?**
 Envisager l'achat d'un distributeur de bouchons d'oreille
 Cloisonner certains espaces pour les travaux en groupe
 Créer des espaces « silence », « communication », « travail », etc.
 Afficher le règlement et, éventuellement s'y référer en l'expliquant aux usagers bruyants
- 7-7 **Connaissez-vous une application qui permet de connaître l'occupation des places assises d'une bibliothèque ?**
 Affluences est une application, compatible iPhone et Android, qui présente en temps réel le pourcentage d'occupation dans les bibliothèques ainsi que les prévisions d'affluence pour la journée.
 Avec cette application, les utilisateurs accèdent également à des informations pratiques : horaires d'ouverture, site internet, plan d'accès...
 Quelques exemples de bibliothèques proposant Affluences : Les Bibliothèques de l'université de Toulouse 1, la BnF, la BPI, Saint Barbe...
- 7-8 **Comment une bibliothèque peut communiquer à un public qui ne la fréquente pas ?**
 Une bibliothèque peut communiquer en direction d'un public qui ne la fréquente pas en faisant une campagne de communication hors de ses murs. Elle peut se faire connaître en trouvant un moyen d'être présente dans des lieux fréquentés par son public cible (Ex : communiquer un message sur les serviettes en papier d'un restaurant universitaire, imprimer des totobags qui seront utilisés par ses fréquentants mais également visibles par tout le monde...). Le numérique et le potentiel des réseaux sociaux permet également de faire connaître la bibliothèque à un public qui ne la fréquente pas.
- 7-9 **La bibliothèque va changer de SIGB. Elle a prévu une période de trois jours d'interruption de son système informatique pour permettre la migration des données. Durant cette période, la bibliothèque restera ouverte. Quelles sont les dispositions que vous devez prendre vis-à-vis des usagers ?**
 Dans le cas d'une interruption programmée du système intégré de gestion de la bibliothèque (SIGB), il faut pour assurer à minima la continuité du service et anticiper l'organisation de l'opération. Il faut si possible :
 - Mettre en place un prêt de secours informatisé ou assurer des prêts manuels
 - Accepter les retours, ils seront traités dès la remise en route du système
 - Paramétrer le système pour qu'il n'y ait aucun retour de programmé durant ces trois jours. Aucun usager ne sera ainsi pénalisé.
 - Mettre en place une aide à la recherche documentaire
 - Mettre en place une communication spécifique : il faut informer le public par tous les moyens disponible (site de l'université, portail de la bibliothèque, affichages dans le bâtiment, par le biais des messageries des étudiants et des enseignants). Il faut communiquer sur l'interruption du service, mais aussi sur les services maintenus Exemples : accès aux ressources électroniques, accès WIFI, PEB.
- 7-10 **Dans les bibliothèques universitaires, comment éviter les problèmes de bruit lorsque les étudiants ont des**
 Dans les bibliothèques universitaires – lorsque les locaux le permettent – il est parfois nécessaire d'aménager des espaces ou salles de travail en groupe pour éviter que le bruit n'interfère sur le travail d'autrui. En l'absence d'un tel dispositif, il faudra compter sur la présence et l'intervention systématique du personnel en place dans les salles de lecture.

travaux collectifs à réaliser ?

- 7-11** **Donnez-nous un exemple de Learning center autre que celui de votre région ?**
Qu'est-ce qu'un Learning centre ?
Quels sont leur mobilier ou leurs espaces spécifiques ?
- D'après le rapport de l'inspection générale des bibliothèques n° 2009-022 de décembre 2009 rédigé par Suzanne Jouguelet, un Learning centre se définit en ces termes : « Il allie un lieu architectural, souvent emblématique, et l'intégration d'un ensemble de ressources et de services, également accessibles à distance. Selon les situations, le centre constitue une partie de la bibliothèque, ou bien il l'englobe, en associant un ensemble de services pédagogiques et technologiques, avec un accent mis sur l'assistance à l'utilisateur. »
- En ce qui concerne les espaces, ils doivent être flexibles et polyvalents. La multiplicité des espaces reflète la multiplicité des usages (espace de travail en groupe, zones de silence...)
- Les mobiliers seront confortables et modulables.
- Les espaces informatiques, très demandés, doivent être performants et multiplier les prises pour que les étudiants puissent brancher leur ordinateur individuel est une vraie nécessité.
- Les espaces de convivialité sont favorisés (cafétéria, fauteuils pour écouter de la musique...)
- Des exemples en France : Learning centre de Lille 1 (2016) ; de Mulhouse (2018) ; Paris Saclay (2020) et à l'étranger : le Rolex Learning centre à Lausanne et le Saltire centre à Glasgow.
- 7-12** **Quels services les bibliothèques peuvent-elles proposer aux chercheurs ?**
- Il existe de plus en plus de services à proprement parler dédiés aux chercheurs au sein des bibliothèques. Ces services proposent plusieurs choses, par exemple :
- Des formations spécifiques (circuit de la publication scientifique, l'identité numérique, droit d'auteur...)
 - Un accompagnement pour la publication dans les archives ouvertes comme HAL
 - Dépôt électronique des thèses
 - Service du PEB
 - Mise en avant des Collex
 - Numérisation à la demande
 - Mise à disposition des espaces pour l'organisation de colloques, de journées d'étude, etc.
- 7-13** **Faut-il acheter un document pour un seul lecteur ?**
- Les acquisitions se font en fonction de la politique documentaire de l'établissement. Ce type de demande est à envisager en fonction du public potentiel du document (servira-t-il à d'autres usagers ?) et des budgets de la bibliothèque.
- De plus, il ne faut pas oublier le réseau : on peut orienter l'utilisateur vers un autre établissement du réseau plus adapté à sa demande ou faire une demande de Prêt entre Bibliothèques.
- 7-14** **Donner le nom d'une bibliothèque ouverte le dimanche.**
- La bibliothèque nationale et universitaire de Strasbourg, la Bibliothèque nationale de France, le SCD de Nantes sont des établissements qui reçoivent du public le dimanche.
- 7-15** **Citez-nous une BU où on peut faire la sieste ?**
- Une des bibliothèques universitaires qui a réalisé un espace convivial où les lecteurs peuvent faire une sieste est l'université de médecine Jean Monnet à Saint Étienne.

7-16 **Qu'est-ce que le Plan Bibliothèques ouvertes ?**

Le Plan "Bibliothèques ouvertes" a pour objectif d'améliorer l'accueil des étudiants en bibliothèque universitaire.
 Initié par Najat Vallaud-Belkacem, ministre de l'Éducation nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, et Thierry Mandon, Secrétaire d'État chargé de l'Enseignement supérieur et de la Recherche en 2016.
 L'objectif de ce plan ambitieux est notamment d'élargir les horaires d'ouverture des bibliothèques universitaires pour améliorer l'accueil des étudiants. Dans la continuité du plan « Bibliothèques ouvertes + » mis en place en 2016 afin de soutenir de nouvelles extensions d'horaires d'ouverture en bibliothèques universitaires, un nouvel appel à candidatures a relancé ce plan pour la période 2020 - 2023. Les bibliothèques universitaires sont passées d'une moyenne de 40h hebdomadaire en 1988 à 61h en 2019.

7-17 **Qu'est-ce que le référentiel Marianne ? Pourriez-vous décrire les engagements de ce référentiel ?**

Le référentiel Marianne, piloté par la Direction interministérielle de la transformation publique (DITP), définit depuis 2008 le standard de la qualité de l'accueil dans les services publics de l'État.
 Depuis 2019, il est structuré en 9 engagements :

Un service public efficace

1. Vous recevez une réponse à vos demandes dans les délais annoncés
2. Vous êtes informés sur l'avancement de votre dossier
3. Vous avez accès à nos résultats de qualité de service

Un service public proche

4. Vous bénéficiez d'un accompagnement adapté à votre situation personnelle
5. Dans le respect mutuel, vous êtes accueillis avec courtoisie et bienveillance et vous avez le droit à l'erreur*
6. Nous sommes joignables directement par téléphone ou sur place et nous facilitons vos démarches en ligne

Un service public simple

7. Nous nous orientons vers la personne compétente pour traiter votre demande
8. Vos avis sont pris en compte pour améliorer et simplifier nos démarches
9. Afin de vous offrir un service de qualité, nous développons en permanence nos compétences

7-18 **Comment mieux connaître les besoins des usagers ?**

Parmi les méthodes permettant de cerner les besoins des usagers, on peut citer :

- Les échanges lors d'un renseignement documentaire, d'un atelier ou d'une formation
- Le rangement
- L'accueil et le service public
- Le cahier de suggestions
- Les enquêtes (ex Libqual+) auprès des publics, diffusées sous forme papier ou électronique
- L'échange via les réseaux sociaux ou les blogs (commentaires laissés)
- Les nouvelles méthodes de design UX* (voir Congrès ADBU de 2016)

7-19 **Pour qui, pourquoi et comment établir**

*« Le Design de l'expérience vécue par l'utilisateur – Design UX – est une boîte à outils qui permet de penser et mettre en œuvre une politique d'adaptation. Il associe vision stratégique et méthodes pratiques, et au-delà, propose de faire évoluer les manières de travailler, de mieux poser les problèmes, de produire des idées de manière collective et de les évaluer rapidement à l'aide de prototypes.

Pour qui ?

- Au niveau national pour les ministères chargés de la culture, de l'enseignement supérieur
- Au niveau international avec l'UNESCO

- des statistiques en bibliothèques ?**
- Pour l'autorité de tutelle qui vote le budget annuel
 - Pour les professionnels de la bibliothèque
 - Pour l'information des lecteurs
- Pourquoi ?
- Répartir les ressources collectées par l'État (enveloppe budgétaire) ou les collectivités territoriales
 - Organiser ou réorganiser les services (construction, réaménagement des espaces, extension des horaires d'ouverture)
 - Connaître les lecteurs et leurs attentes (fréquentation, satisfaction, politique d'acquisition des ouvrages, quantité des transactions effectuées)
 - Apporter des preuves chiffrées pour soutenir des demandes financières visant à l'amélioration des services.
- Comment ?
- Mécaniquement : portillon de comptage à l'entrée
 - Manuellement : classement et comptage des fiches manuelles de prêt ou de communication d'ouvrages
 - Informatiquement : SIGB (système intégré de gestion de bibliothèque).
- Les avantages du libre accès sont :
- De rendre plus confortable et plus autonome la démarche des usagers d'une bibliothèque
 - De proposer, associé à un mode de classement thématique, un choix de lecture plus vaste
- Les inconvénients du libre accès sont :
- D'augmenter les périodes de rangement
 - Le déclassement des ouvrages sur les rayonnages
 - De consommer plus de surface au sol, par opposition aux magasins qui acceptent une grande capacité de stockage
- 7-20 Décrivez les avantages et les inconvénients du libre accès.**
- 7-21 Un lecteur vous demande un document que vous ne possédez pas. Comment procédez-vous pour réorienter sa demande ?**
- Les différentes possibilités de réorientation d'une demande sont :
- L'interrogation d'un catalogue collectif (SUDOC ou CCFr) pour localiser le document,
 - Le renvoi vers un réseau local de centres documentaires lorsqu'il existe,
 - La réorientation vers une bibliothèque qui participe à un dispositif de prêt entre bibliothèques,
 - La suggestion d'acquisition si la bibliothèque propose ce service d'achat et accepte, après analyse, d'acquérir des documents à la demande.
- 7-22 Doit-on répondre à toutes les demandes des usagers ?**
- Il faut écouter chaque demande spécifique, l'évaluer et toujours donner une réponse, verbalement ou via le cahier de suggestions. En cas de refus, il faut expliciter la décision (règlement, contrainte budgétaire, choix de gestion des collections).
- Chaque usager se percevant comme unique, c'est au personnel de la bibliothèque qu'il incombe de présenter ses choix en proposant ce qui est possible, en privilégiant le dialogue.
- 7-23 Pouvez-vous citer des exemples d'outils ou d'actions favorisant l'autonomie des usagers ?**
- Parmi les outils et actions favorisant l'autonomie des publics on trouve :
- Le catalogue accessible à distance et sur place
 - Les automates de prêt et de retour
 - L'accès aux ressources électroniques à distance
 - La mise en place d'une signalétique et d'une classification claire...

- 7-24 **Qu'est-ce que le public empêché ?** On entend par "publics empêchés" les personnes qui ne peuvent accéder directement à une structure de lecture publique (éloignement géographique, situation de handicap, personnes hospitalisées, incarcérées).
- 7-25 **Vous êtes chargé(e) de l'accueil d'un groupe de nouveaux usagers entrant pour la première fois dans votre établissement. Comment organisez-vous cet accueil ?** Parmi les éléments à mettre en place pour accueillir de nouveaux usagers en bibliothèque on peut citer :
 - La distribution d'un document synthétique (guide du lecteur) pour leur donner quelques repères essentiels.
 - La présentation de l'établissement, des collections et des services au moyen d'une visite guidée des différents espaces publics.
 - Leur inscription en les dirigeant vers le poste d'accueil de la bibliothèque.
- 7-26 **Quelles sont les formalités nécessaires pour s'inscrire dans une bibliothèque ?** Parmi les formalités nécessaires pour s'inscrire dans une bibliothèque, on peut citer :
 - L'acquiescement des droits d'inscription
 - La fourniture d'une photo d'identité
 - La présentation d'un justificatif pour bénéficier de réduction (domicile, personne handicapée, chômeur...)
- 7-27 **Que pouvez-vous nous dire de l'accueil à distance ?** L'accueil des publics ne se limite pas à un accueil sur place. La période de pandémie a révélé un peu plus l'importance d'un accueil à distance des usagers. Parmi les bonnes pratiques dans ce domaine on trouve :
 - Le soin apporté à l'accueil téléphonique, via notamment les engagements de la charte Marianne (courtoisie, nombre de sonnerie minimum, transfert efficace de l'utilisateur vers la personne la plus à même de le renseigner...à
 - L'accueil en ligne via des formulaires, et/ou des adresses mails génériques.
 - L'attention apportée aux questions posées sur les réseaux sociaux de l'établissement mais également sur les sites non institutionnels (ex: commentaires laissés sur la page de l'établissement dans google/google maps).
- 7-28 **Vous nous avez parlé des bibliothèques avec des horaires plus vastes, vous pouvez nous en dire plus ?** Pour répondre à la demande de ses usagers, les bibliothèques publiques et universitaires sont invitées à procéder à un élargissement de leurs horaires d'ouverture.
 A travers le plan pluriannuel bibliothèques ouvertes +, lancé en 2016 et renouvelé en 2019, l'Etat soutient les projets d'extension d'horaires. Ce plan prévoit notamment l'ouverture d'une bibliothèque dans chaque université jusqu'à 22h du lundi au vendredi, et dans 40 grandes villes le dimanche après-midi. Par ailleurs, le rapport de la Mission Orsenna a également souligné la nécessité d'ouvrir les bibliothèques le dimanche.
- 7-29 **Quelles différences fondamentales existe-t-il entre le guide du lecteur et le règlement de la bibliothèque ?** Si le guide du lecteur et le règlement intérieur de la bibliothèque s'adressent tous les deux aux usagers, ils visent pourtant des objectifs différents.
 Le guide du lecteur est un document court et informatif. Il offre des renseignements de base sur la bibliothèque (adresse, téléphone, horaires d'ouverture, etc.), permet au lecteur de s'orienter dans le bâtiment et au sein des collections (plan, classification), précise les modes de recherche documentaire, synthétise les points principaux du règlement et indique parfois les services spécifiques.
 Le règlement intérieur détaille pour sa part les droits et devoirs de l'utilisateur

relatifs aux modalités d'inscription et de prêt, à la consultation et à la reproduction des documents. Ce document est long et répressif puisqu'il doit prévoir et sanctionner tous les abus d'usage possibles.

8 – La formation en bibliothèque

[Retour au sommaire](#)



- Avant tout il faut prendre en compte et analyser le contexte dans lequel le plan de formation va s'inscrire, s'agit-il d'une bibliothèque universitaire, si oui qu'elles autres formations sont proposées au public au sein de l'Université ? Les formations doivent être en adéquation avec les objectifs pédagogiques de l'Université ou de l'École.
- 8-1 Comment construit-on un programme de formation ?**
 Dans un deuxième temps il convient d'identifier les besoins particuliers des publics. En faisant le bilan des formations antérieures et en allant interroger les publics et acteurs de la formation (enquêtes, focus groups, etc.). Il sera également nécessaire de bien évaluer les ressources disponibles à la mise en place de formations : ressources matérielles, financières, humaines ? Enfin il est toujours bienvenu de consulter les exemples de formations proposées par d'autres structures et si possible de coconstruire le programme avec les enseignants.
- 8-2 Connaissez-vous des formes de pédagogie innovante ?**
 Depuis quelques années de nouvelles formes de pédagogies sont apparues en réponse aux nouvelles attentes et aux nouvelles pratiques des usagers et s'appuyant sur l'innovation technologique. L'objectif est d'améliorer les dispositifs pédagogiques et de les adapter aux besoins, notamment, des étudiants. Quelques dispositifs et méthodes : classe inversée, Learning Labs ou Fablabs, Serious Game, Escape Game, Murders Party, MOOCs, etc.
- 8-3 Concernant les cours en distanciel, quelle plateforme utilisez-vous ?**
 Moodle est souvent la plus utilisée.
- 8-4 Lors d'une formation donnée à distance via un système de visio-conférence en ligne pouvez-vous demander expressément aux stagiaires de connecter leur webcam ?**
 De manière générale, la CNIL recommande de ne pas imposer l'activation des caméras dans le cadre de formations à distance ou de réunions de travail. Cette recommandation est en accord avec l'article 5.1c du règlement général sur la protection des données (RGPD) selon lequel "les données traitées doivent être adéquates, pertinentes et limitées à ce qui est nécessaire au regard des finalités pour lesquelles elles sont traitées". Il convient donc de se limiter à l'usage du micro (souvent suffisant), sans imposer la caméra qui peut porter atteinte au droit au respect de la vie privée.

- L'objectif général de la formation est de rendre les lecteurs autonomes dans leur utilisation de la bibliothèque.
- Une telle formation vise à leur apporter la maîtrise des méthodes de recherche documentaire et à leur apprendre à constituer une bibliographie sur un sujet. De fait, il convient de mettre en place des visites guidées de la bibliothèque, de prévoir des ateliers de maniement des outils de recherche documentaire (catalogue informatique, bases de données, Internet, etc.) et de créer un véritable module documentaire dans la formation initiale (travaux pratiques sanctionnés par une évaluation).
- Pour assurer ces missions, il faut par ailleurs dispenser une formation de formateurs aux professionnels des bibliothèques et solliciter des tuteurs étudiants avancés dans leur cursus pour relayer la formation « de masse » auprès des étudiants de 1er cycle.
- L'évaluation peut se faire directement à l'issue de la formation (sous la forme d'un questionnaire à remplir en ligne par exemple), ce qui permet de maximiser le taux de réponse. Le questionnaire peut aussi être envoyé plus tard (quelques jours après la formation). Pour évaluer la portée d'une formation sur la qualité du travail des étudiants, il peut être pertinent de rencontrer le personnel enseignant à l'issue des examens.
- La formation des usagers à la recherche documentaire est une des missions principales des bibliothèques. Elle permet de rendre l'utilisateur autonome et cette autonomie lui permettra d'appréhender l'espace qui lui est offert. L'autonomie c'est la liberté : liberté de ne pas attendre à un pôle d'accueil surchargé, ou de ne pas se sentir exclu, voire dépassé face à certains supports. L'utilisateur sait aussi qu'il peut, aussi souvent qu'il le souhaite, solliciter les agents de la bibliothèque.
- La classe inversée (Flipped Classroom) est une méthode éducative apparue aux États-Unis à la fin du XXe siècle, pour laquelle le cours est accessible en ligne ou sous format papier (livre de classe, photocopies...). Les élèves doivent l'apprendre la leçon à la maison, avant la classe. Le temps de présence en classe est alors utilisé pour faire des exercices applicatifs et poser des questions entre élèves ou entre élèves et professeurs. Les bénéfices invoqués sont une amélioration de l'attention des élèves, une plus grande interaction, une baisse de la passivité, mais le corps enseignant n'a pas assez de recul pour avoir des résultats fiables. Cette approche peut être utilisée lors des formations aux utilisateurs dans les bibliothèques universitaires.
- Parmi les formations grand public proposées par la BnF, on trouve la formation au catalogue de la BnF et des formations aux ressources documentaires pour la recherche d'emploi et la création d'entreprise. En plus de ces formations accessibles à tous, le service action pédagogique de la BnF propose un programme de formations à destination des scolaires (atelier de recherche documentaire, visites, goûter philosophique, atelier théâtral, etc.).
- L'innovation pédagogique en bibliothèque regroupe les nouvelles formes de pédagogie en réponses aux nouvelles attentes et aux nouvelles pratiques des usagers et s'appuyant sur l'innovation technologique. L'objectif est d'améliorer les dispositifs pédagogiques et de les adapter aux besoins, notamment, des étudiants. Quelques dispositifs et méthodes : classe inversée, Learning Labs ou Fablabs, Serious Game, Escape Game, Murders Party, MOOCs, etc
- 8-5** **Quels sont les objectifs de la formation des usagers en bibliothèque universitaire ? Donnez quelques exemples de mode de formation.**
- 8-6** **Comment faites-vous l'évaluation de ces formations ?**
- 8-7** **Vous dites que vous souhaitez rendre les lecteurs plus autonomes en les formant, est-ce pour ne plus avoir à les renseigner ?**
- 8-8** **Parlez-nous des classes pédagogiques inversées.**
- 8-9** **Quelles sont les actions de formation menées par la BnF à destination du grand public ?**
- 8-10** **Qu'est-ce que l'innovation en pédagogie ? Que pouvez-vous utiliser comme**

**innovation en
pédagogie ?**

8-11

**Citer un type de
formation que
vous pourriez
proposer à
destination des
doctorants ?**

Parmi les différentes formations possibles :

- Zotero
- Dépôt et visibilité dans les archives ouvertes (HAL...)
- Anti plagiat
- Droit d'auteur...

Ces formations peuvent être proposées via le site de la bibliothèque mais également via ADUM , le portail interne d'informations à destination des doctorants.

8-12

**Comment mettre
en place une
formation ?**

Il faut en premier lieu préciser le contenu de la formation en fonction des objectifs pédagogiques à atteindre. Ces objectifs peuvent être formulés par un enseignant ou peuvent être proposés par la bibliothèque (rédaction d'un mémoire, méthodologie de recherches documentaires, maîtrise des outils de recherche, rédaction de bibliographies, plagiat et droit d'auteur, utilisation d'une feuille de styles, Zotero, Archives ouvertes...) Selon le temps dont on dispose et le volume d'étudiants à former, il convient de réfléchir à la forme à donner à cette formation (TD, cours magistral, pédagogie inversée, formation à distance, tutoriel en ligne) ainsi qu'aux modalités d'organisation (formation obligatoire/facultative, donnant lieu à une évaluation ou non, à la BU/hors les murs).

En fonction des modalités qui auront été déterminées, le mode de communication pour informer au mieux les étudiants concernés devra être adapté.

Enfin, il serait souhaitable, a posteriori, de s'assurer que le contenu corresponde aux attentes parfois très spécifiques de ce public plus exigeant qu'un public de L1 au moyen de questionnaires, d'enquêtes de satisfaction.

8-13

**Que mettez-vous
en place pour une
formation en
direction des
masters ?**

Il faut tout d'abord déterminer les objectifs pédagogiques (rédaction d'un mémoire, méthodologie de recherches documentaires, maîtrise des outils de recherche, rédaction de bibliographies, plagiat et droit d'auteur...) et les actions mises en œuvre (TD, cours magistral, action de formation à distance, tutoriel...) Il faut vérifier également que le contenu correspond aux attentes des publics au moyen de questionnaires, enquêtes... et soit adapté aux disciplines de chacun. Généralement les bases de données et les archives ouvertes sont méconnues par les étudiants.

Il convient également que les étudiants soient informés des dates de ces formations par mail ou affichage pour qu'ils puissent s'y rendre.

8-14

**Vous donnez une
formation à des
étudiants, 3
parlent et 3
regardent leur
portable. Que
faites-vous ?**

Mise en situation. À vous de jouer...

9 - Sécurité des personnes, des biens et des locaux

[Retour au sommaire](#)



- 9-1** **Comment communiquez-vous au sujet de la sécurité et des bonnes conditions de travail auprès de vos collègues ?**
- Organisation d'une réunion d'information pour présenter au personnel les différents intervenants, leurs compétences et comment les joindre (comité hygiène et sécurité, médecin de prévention, pompiers ; appels téléphoniques, mails ou helpdesk).
 - Affichage dans les locaux des plans d'évacuation
 - Exercices d'évacuation réguliers et répartition des rôles de chacun (serre-file, etc...)
 - Organisation de formations régulières sur les postures au travail, le maniement des extincteurs ou des défibrillateurs... ou d'ateliers sur les risques psychosociaux
 - mit à disposition d'un dispositif où les personnels sont invités à signaler les problèmes pour qu'ils soient résolus au plus vite (prise électrique défectueuse, inondation...)
 - Mise à disposition d'un registre Hygiène et sécurité dans lequel les collègues sont invités à inscrire les différents dysfonctionnements constatés.
- 9-2** **Connaissez-vous les numéros d'urgence à prévenir ?**
- 15 : SAMU
 17 : Police
 18 : Pompier
 112 : Numéro d'urgence international
- 9-3** **En période de pandémie, après la fermeture temporaire de votre Bibliothèque, quel document vous permet de concevoir la réouverture de votre structure ?**
- il s'agit du PRA, plan de reprise d'activité. Il est constitué de l'ensemble des procédures permettant à une structure de reprendre ses activités en s'appuyant sur des mesures temporaires adoptées pour garantir la sécurité des biens et des personnes.
- 9-4** **La bibliothèque est-elle un ERP ?**
- Oui puisqu'il s'agit d'un établissement recevant du public.
 Elle est un ERP de type S.
- 9-5** **Comment vous procédez pour évacuer une personne à mobilité réduite ?**
- Ces personnes auront des difficultés ou seront dans l'impossibilité de s'intégrer au flux normal des autres personnes pendant l'évacuation de la bibliothèque. Il existe deux grandes orientations pour l'évacuation de ces personnes :
- Mettre les personnes à mobilité réduite en sécurité quelques minutes dans un local (on parle d'EAS pour Espace d'Attente Sécurisé), dans l'attente des secours extérieurs (notamment pour les personnes en fauteuil roulant). Ces personnes devront leur être signalées dès leur arrivée sur les lieux.
 - Aider les personnes à mobilité réduite à évacuer un bâtiment (accompagnement ou portage)

Les procédures à établir seront aussi nombreuses que les cas envisagés seront différents.

- 9-6** **Que feriez-vous si un groupe d'étudiants un peu éméchés entrait dans la bibliothèque ?**
 On leur demande poliment, mais fermement de sortir de l'établissement. En fonction de la situation, prévenir son supérieur, le service de sécurité ou la police.
- 9-7** **Que faites-vous en cas de conflit avec un usager ?**
 Garder son calme et montrer empathie et compréhension. En fonction de la nature du conflit, on se réfère au règlement intérieur de la bibliothèque, on contacte son supérieur hiérarchique pour qu'il prenne en charge les récriminations de l'utilisateur. On peut éventuellement faire appel au service de sécurité si la bibliothèque en possède un.
- 9-8** **Citer des mesures mises en place par les établissements lors de la réouverture des bibliothèques en pleine pandémie de Covid-19 ?**
 Parmi les mesures mise en place d'un point de vu sanitaire :
 - jauges, afin de respecter les plafonds fournis par le gouvernement
 - gestion des flux renforcée avec la mise en place de systèmes de réservation de place assise et/ou de contrôle d'accès
 - port du masque obligatoire
 - mise en place d'un référent covid au sein de la bibliothèque ou de la tutelle
 - nettoyage renforcé des espaces
 - mise en quarantaine des ouvrages
 - service de retrait/drive de documents ou encore portage à domicile, limitant le rassemblement sur place
 etc.
- 9-9** **Comment réagissez-vous en cas d'inondation d'une partie des collections ?**
 Il faut donner l'alerte et prévenir son supérieur
 Utiliser du matériel approprié (serpillières, seau) pour éponger l'eau au maximum, pratiquer un endiguement, dériver l'eau vers les endroits les moins gênants
 Recouvrir les rayonnages dans les magasins non inondés avec une bâche
 Constituer des équipes pour ramasser et trier les documents. Entreprendre le séchage des ouvrages peu mouillés ou humides.
 Et pour les ouvrages les plus mouillés, la congélation à très basse température (-30°C) est préconisée.
 Le traitement au gaz d'éthylène est également recommandé sur des collections mouillées lorsque celles-ci développent des moisissures.
- 9-10** **Un lecteur a un malaise, que faites-vous ?**
 Il faut évaluer la gravité du malaise et réagir en conséquence en mettant en pratique les consignes PAS (protéger, alerter, secourir).
 Faire asseoir l'utilisateur ou l'étendre (jambes surélevées), le questionner sur l'origine du trouble. Rassurer les usagers voisins, les écarter ou isoler le malade en attendant les secours. Selon le degré d'urgence alerter votre supérieur hiérarchique, le service de sécurité (si la bibliothèque en a un), les pompiers ou le SAMU.
 Pratiquer si nécessaire les gestes de premiers secours.
- 9-11** **Comment veiller à la sécurité des personnes dans un espace public ?**
 Il faut tout d'abord planifier la présence des personnels partout où elle est nécessaire
 Une liste de numéros de téléphone et des procédures d'urgence doivent être mises à la disposition des personnels installés dans les espaces publics
 En cas d'incident, le personnel a pour vocation d'avertir une personne ressource

compétente et, le cas échéant, d'assurer l'évacuation des personnes (guide ou serre-file)

Les locaux d'un établissement doivent également jouer leur rôle en matière de sécurité en offrant notamment des dispositifs techniques adéquats : signalétique, extincteurs, robinets d'incendie armés (RIA), signal d'alarme, unités de passage cohérentes, circulations dégagées, issues de secours en nombre suffisant, etc.

9-12 **Donnez la différence entre l'alarme et l'alerte.**

L'alerte est l'information donnée à des personnes de l'existence d'un début d'incendie ou d'un danger.

L'alarme est l'avertissement donné à des personnes au sein d'un lieu déterminant les invitant d'évacuer ce lieu.

9-13 **Que feriez-vous pour empêcher la détérioration des documents ?**

La conservation préventive est une intervention indirecte sur l'environnement ou directe sur le document visant à réduire les risques de dégradation.

On peut envisager de mettre en place un Plan de conservation partagée dans le réseau de l'établissement ou en faisant appel à des bibliothèques au profil similaire.

En Ile-de-France, le recours au CTLES est fréquent.

Une campagne de numérisation de masse ou de microfichage est une seconde alternative.

Il existe aussi, en local, les marchés passés avec les relieurs (train de relieur), la communication indirecte des documents et la formation des personnels à l'utilisation et à la manipulation des documents, notamment patrimoniaux. En cas de catastrophe naturelle ou d'accident grave, il faut impérativement se référer au Plan d'évacuation d'urgence des collections, en coordination avec les différents acteurs (pompiers, sécurité, etc.).

9-14 **Le portique antivol de la bibliothèque sonne au passage d'un lecteur. Que faites-vous ?**

Le lecteur doit être interpellé rapidement, mais poliment.

Lorsque c'est possible, il est préférable d'isoler la personne des autres usagers. La discrétion reste toujours le meilleur moyen d'apaiser d'éventuels climats conflictuels.

L'agent pourra demander à son interlocuteur s'il possède des objets susceptibles d'interférer avec le système antivol (livre neuf de librairie, téléphone portable, clefs).

Si le litige provient d'un document appartenant à la bibliothèque, le personnel vérifiera la situation du lecteur. Parfois, un prêt peut avoir été contracté sans que le dispositif antivol ait été désactivé.

Enfin, s'agissant d'une tentative de vol, il conviendra d'appliquer le règlement (suspendre de prêt le lecteur indélicat, faire remonter le problème au service de scolarité de l'UFR pour envisager des poursuites disciplinaires à l'encontre de l'étudiant).

En tout état de cause, rappelons que le personnel n'a pas autorité pour fouiller les lecteurs. En cas de refus de coopérer et d'altercation vive, il conviendra de faire intervenir un responsable de la bibliothèque.

9-15 **En cas d'alerte incendie que doit-on faire ? Comment donner l'alerte de manière efficace ?**

Il convient de mettre en application les procédures d'urgence établies. Si le départ de feu est maîtrisable, tenter de l'éteindre en utilisant les extincteurs. Il faut également prévenir les secours et assurer l'évacuation des publics dans le calme afin de rejoindre le point de rassemblement à l'extérieur du bâtiment.

9-16 **En quoi consiste un service de**

L'arrêté du 25 juin 1980 précise que le service de sécurité incendie d'un établissement recevant du public (ERP) doit veiller à la sécurité du public et du

- sécurité incendie et par qui peut-il être assuré ?** personnel face aux risques d'incendie et de panique.
Ce service peut être assuré par des employés formés (ERP1/ERP2), des agents de sécurité incendie ou, plus rarement, des sapeurs-pompiers (c'est le cas à la BnF).
- 9-17 Quel type d'extincteur utilisez-vous pour éteindre un feu d'essence ?**
Un feu d'essence est un feu de classe B (qui comptabilise les flammes issues de liquides ou solides liquéfiables inflammables, comme les hydrocarbures, solvants, l'essence, les alcools, graisses, huiles, peintures, etc.)
Pour éteindre un feu de classe B, il faut utiliser un extincteur à mousse.
- 9-18 À quoi sert un registre hygiène et sécurité**
Ce registre est un document qui permet à l'ensemble des usagers de l'établissement de signaler une situation qu'il considère comme anormale, voire dangereuse pour la sécurité des personnes et des biens. Le registre est la possibilité, pour les usagers, de proposer les réponses qu'ils souhaitent voir apporter.
Il permet de saisir les comités sociaux (anciennement Comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail) et informe le Conseil d'administration de l'établissement.
- 9-19 Qu'est-ce qu'une vrillette ?**
Il s'agit d'un coléoptère qui a la particularité de s'attaquer aux papiers, cartons, manuscrits anciens et parchemins.
Pour prévenir ces insectes en bibliothèque, il faut baisser la température à moins de 15 °C, baisser le taux d'humidité sous 20 %, autant que possible et vérifier l'état de vos bois et livres régulièrement.
- 9-20 Lors de la pandémie liée à la Covid 19, quels services ont dû être totalement stoppés ?**
La pandémie a obligé les Bibliothèques à se réorganiser rapidement en concevant et mettant à jour leurs PRA. Parmi les activités qui n'ont pu reprendre on peut citer l'ouverture des espaces de travail en groupe, les formations sur place en petit groupe ou encore les conférences (sur place), expositions etc.

10 - Fonction publique et personnels de bibliothèques

[Retour au sommaire](#)



- 10-1** **Quelles sont les positions administratives du fonctionnaire ?**
- Activité (à temps complet ou partiel) : exercice effectif des fonctions dans l'administration et dans le corps pour lequel l'agent a été recruté.
 - Mise à disposition : elle permet au fonctionnaire de demeurer dans son corps d'origine, mais d'effectuer son service dans une autre administration que la sienne (conservateurs d'État mis à disposition dans les bibliothèques municipales classées par exemple).
 - Détachement : placé hors de son corps d'origine, le fonctionnaire continue à bénéficier dans ce corps de ses droits à l'avancement et à la retraite.
 - Disponibilité : placé hors de son corps d'origine, le fonctionnaire perd ses droits à l'avancement et à la retraite. Elle peut être d'office, sur demande, de droit.
 - Congé parental : accordé sur demande au père ou à la mère pour élever un enfant de moins de trois ans. Dans cette position, le fonctionnaire n'acquiert pas de droits à la retraite, et conserve ses droits à l'avancement d'échelon, réduits de moitié.
- 10-2** **Un agent public peut-il s'absenter le jour d'une fête religieuse non fériée ?**
- Les administrations peuvent accorder aux agents des autorisations d'absence à l'occasion de certaines fêtes religieuses non catholiques ou protestantes. Ces autorisations d'absence sont accordées, sous réserve des nécessités de service.
- 10-3** **Présentez les principales obligations du fonctionnaire.**
- L'obligation de service : le fonctionnaire doit consacrer l'intégralité de son activité professionnelle aux tâches qui lui sont confiées. Il ne peut à titre professionnel exercer une activité privée rémunérée. Cette interdiction ne s'applique pas au domaine de la création ni à celui de l'enseignement ou des expertises qui peuvent être effectuées par le fonctionnaire dans le cadre de sa compétence.
 - L'obligation de discrétion impose au fonctionnaire de ne pas communiquer ou divulguer les renseignements, faits, informations ou documents dont il a connaissance dans l'exercice de ses fonctions. Il est tenu au secret professionnel.
 - L'obligation d'informer est le devoir de satisfaire aux demandes d'information du public en fonction de ses attributions, dans le respect des règles relatives au secret professionnel.
 - L'obéissance hiérarchique et la responsabilité. Tout fonctionnaire, quel que soit son rang dans la hiérarchie est responsable des tâches qui lui sont confiées. Il doit se conformer aux instructions de son supérieur hiérarchique.
 - L'obligation de réserve, qui contraint les agents publics à observer une retenue dans l'expression de leurs opinions, notamment politiques, sous peine de s'exposer à une sanction disciplinaire, ne figure pas explicitement dans les lois statutaires relatives à la fonction publique. Il s'agit d'une création jurisprudentielle, reprise dans certains statuts particuliers, tels les statuts des magistrats, des militaires, des policiers.

- 10-4** **Quelles sont les situations où l'on peut être placé en ASA ?**
- en tant que personnel vulnérable auquel cas l'agent accompagnera sa demande d'une attestation de son médecin traitant :
 - pour garde d'enfants de moins de 16 ans lorsque la structure de scolarisation ou de garde est fermée (crèche, école, collège) : circulaire du 29/10/20 de la ministre de la transformation et de la fonction publiques ;
 - lorsque son enfant est considéré comme cas contact ;
 - lorsque l'on est identifié comme cas contact.
 Le placement en ASA (Autorisation Spéciale d'Absence) est mise en œuvre lorsque travail à distance n'est pas possible. Cette situation permet le maintien du salaire, les jours concernés ne sont pas décomptés des 90 jours à plein traitement et neutralise le jour de carence.
- 10-5** **Pouvez-vous nous parler des référentiels métiers et nous en citer un ?**
- Un référentiel métier est un outil normalisé de description des métiers et de ses spécificités. Il facilite le pilotage de la gestion des emplois, structure, valide et évalue les compétences. Il fournit un support de travail pour la création ou l'ajustement du plan de formation. Il s'attache à fournir une gestion prévisionnelle des emplois tout en constituant une référence commune pour la filière bibliothèque.
 D'un point de vue formel, il engage un changement, d'une approche statutaire à une approche par compétence. Décentré des techniques bibliothéconomiques, il décloisonne compétence et qualification.
 En bibliothèque, le référentiel Bibliofil est le plus utilisé.
 Autres exemples : RIME (Répertoire interministériel des métiers de l'État), REFERENS (REFérentiel des Emplois types de la Recherche et de l'Enseignement supérieur), le répertoire des métiers territoriaux, le référentiel de la BNF.
- 10-6** **Quels sont les droits du fonctionnaire ?**
- Les fonctionnaires bénéficient en général de toutes les libertés publiques : liberté d'opinion, droit syndical, droit de grève. Ils bénéficient en outre du droit à la participation. Ce dernier concerne l'organisation et le fonctionnement des services publics, l'élaboration de règles statutaires, l'examen des décisions individuelles relatives à leur carrière. Le fonctionnaire a droit à la protection dans l'exercice de ses fonctions, ainsi qu'à une série d'autres droits : droit à la formation permanente, droit à la mobilité, droit à l'emploi, droit aux congés, droit à certaines conditions d'hygiène et de sécurité.
- 10-7** **À quoi sert le compte épargne temps ?**
- Si un agent n'utilise pas tous ses congés, il peut mettre les jours non utilisés sur un compte épargne temps. Ces jours épargnés peuvent être comptabilisés pour partir à la retraite plus tôt, être pris à un autre moment dans le respect des nécessités de service, ou bien être payés au-delà de 20 jours épargnés.
- 10-8** **Quels sont les différents corps des métiers des bibliothèques ?**
- Les bibliothèques de la Fonction publique d'État comportent différents corps. Le corps des magasiniers, le corps des bibliothécaires assistants spécialisés, le corps des bibliothécaires, le corps des conservateurs, le corps des conservateurs généraux.
- 10-9** **Citez 3 sanctions disciplinaires**
- Le blâme, donné par le supérieur hiérarchique, la radiation du tableau d'avancement (abaissement d'échelon) et la rétrogradation (exclusion de 16 jours à 2 ans). Les 2 dernières relèvent de la procédure disciplinaire et sont prononcées après avis de la CAPN.
- 10-10** **Un fonctionnaire a-t-il le droit d'exercer une**
- Des activités privées accessoires lucratives ou non pourront être exercées par le fonctionnaire auprès d'une personne ou d'un organisme public ou privé, "dès lors que cette activité est compatible avec les fonctions qui lui sont confiées et

	autre activité rémunérée ?	n'affectent pas leur exercice." Elles sont listées, de manière exhaustive, par le décret n°2017-105.
10-11	Pouvez-vous nous parler de la loi de transformation de la fonction publique ?	<p>Loi du 06 août 2019 qui repose sur 5 axes majeurs :</p> <p>Axe 1 : Promouvoir un dialogue social plus stratégique dans le respect des garanties des agents publics (fusion CT/CHSCT ; redéfinition du rôle des CAP).</p> <p>Axe 2 : Développer les leviers managériaux pour une action publique plus réactive et plus efficace (Ex : davantage de recours aux contrats)</p> <p>Axe 3 : Simplifier et garantir la transparence et l'équité du cadre de gestion des agents publics</p> <p>Axe 4 : Favoriser la mobilité et accompagner les transitions professionnelles des agents publics dans la fonction publique et le secteur privé</p> <p>Axe 5 : Renforcer l'égalité professionnelle dans la fonction publique</p>
10-12	Les missions d'un BIBAS CN ?	<p>Les bibliothécaires assistants spécialisés effectuent des tâches spécialisées dans le domaine du traitement et de la conservation des collections de toute nature ainsi que dans celui de leur gestion documentaire.</p> <ul style="list-style-type: none"> - Ils mettent les ressources documentaires à la disposition du public. - Ils accueillent, renseignent et informent les usagers. - Ils peuvent en outre être chargés de la gestion des magasins, des lieux accessibles au public et des matériels, notamment des matériels d'accès à l'information. - Ils ont vocation à encadrer les personnels chargés du magasinage. - Ils peuvent se voir confier des fonctions touchant à la sécurité des personnes, des locaux et des collections.
10-13	Quelle est la différence entre devoir de réserve et devoir de discrétion ?	<p>Le principe de neutralité du service public interdit au fonctionnaire de faire de sa fonction l'instrument d'une propagande quelconque. C'est ce qu'on appelle le devoir de réserve. Cette obligation ne concerne pas le contenu des opinions (la liberté d'opinion est reconnue aux agents publics), mais leur mode d'expression. Le devoir de discrétion interdit à un agent public de divulguer les informations relatives au fonctionnement de son administration. Cette obligation de discrétion concerne tous les documents non communicables aux usagers.</p>
10-14	Qu'est-ce que le RIFSEPP ?	<p>Le régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel est le nouvel outil indemnitaire de référence dans la fonction publique d'État, détaillé dans le décret n°2014-513 du 20 mai 2014. Il prend en compte 3 critères professionnels : l'encadrement, la coordination et la conception.</p>
10-15	Dans quels types d'établissements pouvez-vous être affecté(e) à l'issue des concours d'État filière bibliothèque ?	<p>Dans les bibliothèques et services techniques relevant du ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche (Bibliothèques de SCD, Bibliothèques des grands établissements).</p> <p>Dans les bibliothèques et services techniques relevant du ministère de la Culture (BnF, BPI)</p> <p>Dans les bibliothèques et services techniques relevant d'autres départements ministériels</p>
10-16	Pouvez-vous nous parler de la loi de programmation de la recherche 2021-2030 ?	<p>25 milliards d'euros supplémentaires seront investis dans la recherche entre 2021 et 2030 ce qui permettra de porter le budget annuel à 20 milliards d'euros par an en 2030, soit 5 milliards de plus qu'actuellement.</p> <p>Les enjeux :</p> <p>Porter la France à la pointe de la recherche scientifique mondiale pour relever les défis de demain</p>

Renforcer l'attractivité des carrières scientifiques
 Diffuser la recherche dans la société et l'économie
 Simplifier le quotidien des personnels et la vie des laboratoires

- 10-17** **Quels personnels trouve-t-on dans la fonction publique territoriale ?**
- La fonction publique territoriale regroupe les personnels des collectivités territoriales (communes, départements, régions), des structures intercommunales (communautés d'agglomérations, communautés de communes...) des établissements publics et des offices publics d'HLM.
- 10-18** **A quoi correspond la loi du 21 décembre 2021 relative aux bibliothèques et au développement de la lecture publique ?**
- La loi 2021-1717, du 21 décembre 2021 relative aux bibliothèques et au développement de la lecture publique, surnommée "Loi Robert" du nom de la sénatrice Sylvie Robert qui l'a proposée, donne un cadre législatif précis aux bibliothèques municipales et départementales. Intégrée dans le Code du Patrimoine, elle rappelle en premier lieu leurs missions : « [l]es bibliothèques des collectivités territoriales ou de leurs groupements ont pour missions de garantir l'égal accès de tous à la culture, à l'information, à l'éducation, à la recherche, aux savoirs et aux loisirs ainsi que de favoriser le développement de la lecture ». Cette loi comprend notamment : - la gratuité d'accès aux bâtiments et aux collections- la présentation systématique de la politique documentaire devant « l'organe délibérant de la collectivité territoriale ou du groupement », - la sanctuarisation des bibliothèques départementales, dont la mission est, notamment, de venir en appui des plus petits établissements- la possibilité, à l'occasion des désherbages, de donner ou vendre les documents jugés obsolètes à des fondations, associations et organisations.
- 10-19** **Qu'est-ce qu'une liste d'aptitude ?**
- La liste d'aptitude est la reconnaissance d'aptitude à occuper certaines fonctions accordée à un lauréat de concours ou un agent titulaire.
- 10-20** **Qu'est-ce que le dispositif du PACTE ?**
- Depuis 2006, un nouveau mode de recrutement dans les corps et cadres d'emplois de catégorie C des trois fonctions publiques a été mis en place : le PACTE.
- 10-21** **Quelles sont les caractéristiques de la fonction publique en France**
- Il existe en France trois fonctions publiques : la fonction publique d'Etat, la fonction publique territoriale et la fonction publique hospitalière. Un ensemble de textes législatifs régissent la Fonction publique. Le dispositif actuel est fixé par des lois votées entre 1983 et 1986 qui définissent le statut général des fonctionnaires, c'est-à-dire les principes généraux qui s'appliquent à l'ensemble des fonctionnaires. Ces textes législatifs fondateurs sont complétés par : - des décrets qui déterminent les statuts particuliers, c'est-à-dire les modalités d'application du statut général pour des agents formant un corps (ou cadre d'emplois) de fonctionnaires et exerçant les mêmes tâches ; les statuts particuliers précisent les modes de recrutement des fonctionnaires concernés, les fonctions exercées et l'évolution de carrière - des arrêtés qui portent sur l'organisation administrative (ouverture de concours) ou sur la carrière individuelle du fonctionnaire (nomination, titularisation, promotion, etc.).



11 - Question de... motivations

[Retour au sommaire](#)

Sur le concours

- 11-1 Pourquoi avez-vous choisi ce concours ?
- 11-2 Avez-vous passé d'autres concours cette année ? Lesquels ? Quels ont été vos résultats ?
- 11-3 Pourquoi passer ce concours avec votre niveau de diplômes ?
- 11-4 Pourquoi ne pas avoir passé d'autres concours ?
- 11-5 Vous avez une licence. Pourquoi avez-vous choisi de présenter un concours de catégorie B ?
- 11-6 Quels sont vos défauts professionnels ?
- 11-7 La mobilité est-elle un obstacle ?
- 11-8 Les postes sont souvent à Paris, seriez-vous disposé(e) à vous déplacer ?
- 11-9 Qu'est-ce qui vous plaît dans la formation professionnelle ?
- 11-10 Passez-vous des concours de catégorie A ?
- 11-11 Vous sentez-vous illégitime sur votre poste de C ?
- 11-12 Vers quel type de poste voudriez-vous évoluer ?
- 11-13 Pourquoi avoir choisi un concours d'Etat ? Passez-vous également ceux de la fonction publique territoriale ? Pourquoi ?
- 11-14 Quelle épreuve du concours préférez-vous et pourquoi ?

Sur le métier

- 11-15 Que connaissez-vous des métiers des bibliothèques ?
- 11-16 Dans quel type de bibliothèque désirez-vous travailler ?
- 11-17 Dans quelle(s) bibliothèque(s) avez-vous déjà postulé ?
- 11-18 Comment imaginez-vous votre avenir dans les bibliothèques (mutations, concours) ?
- 11-19 Qu'est-ce qui vous a amené à travailler en bibliothèque ?
- 11-20 Qu'est-ce que vous n'aimez pas faire dans votre travail ?
- 11-21 Pourquoi voulez-vous changer de métier ?
- 11-22 Comment allez-vous vous intégrer dans votre nouvelle équipe ?
- 11-23 Vos motivations à travailler en BU ?
- 11-24 Est-ce que cela ne vous dérangerait pas si le poste proposé n'était pas orienté catalogage ? Accepteriez-vous de faire autre chose ?
- 11-25 Pourquoi avez-vous choisi ce métier ?
- 11-26 Quel aspect de votre futur poste vous attire le plus ?
- 11-27 Quelles sont les tâches/missions que vous préférez effectuer ?
- 11-28 Quelles sont les tâches qui vous rebutent ?
- 11-29 Vous avez une licence de lettres, comment envisagez-vous une affectation en bibliothèque scientifique ?
- 11-30 Quelle est votre vision de la bibliothèque ?
- 11-31 Trouvez-vous bien normal que l'on confie la rédaction du plan de formation annuel à un catégorie C ?
- 11-32 Qu'avez-vous retenu de telle ou telle formation que vous avez suivie ?
- 11-33 Vous avez fait une formation de x jours dans tel ou tel domaine. Pourquoi, dans quel but ?

- 11-34** Ce qui vous plaît le plus dans ce travail.
- 11-35** Expliquer votre poste actuel.
- 11-36** Que pensez-vous de l'hybridation des collections en bibliothèque ?
- 11-37** Selon vous, à quoi ressembleront les BU dans 10 ans ?
- 11-38** Où vous voyez-vous dans 10 ans ?
- 11-39** Quels sont les enjeux majeurs pour les BU dans les années à venir ?

Sur la culture professionnelle

- 11-40** Quelles revues professionnelles avez-vous lues récemment ?
- 11-41** Quelles bibliothèques avez-vous visitées ?
- 11-42** Quels blogs professionnels suivez-vous ?
- 11-43** Citez-nous 3 rencontres/événements professionnel-le-s.

12 - Encadrement et responsabilités

[Retour au sommaire](#)



Responsabilités

12-1 Quelles ont été vos responsabilités ?

Encadrement

12-2 Comment concevez-vous les missions d'encadrement ?

12-3 Quelle est votre expérience dans le domaine de l'encadrement de personnel ?

12-4 Pourquoi pensez-vous pouvoir encadrer une (grande) équipe ?

12-5 Comment encadrer une équipe de magasiniers chevronnés quand on débute dans la profession ?

12-6 Quels personnels pouvez-vous être amené à encadrer ?

12-7 Pensez-vous vous être amélioré(e) niveau management ? Sur quels points ?

12-8 Avez-vous déjà encadré ?

12-9 Avez-vous une expérience d'encadrement ? Est-ce que cela vous plairait ?

12-10 Quelles sont les qualités d'un bon manager ?

12-11 Est-ce que cela vous pose un problème d'être encadré par quelqu'un de plus jeune que vous ?

12-12 Que veut dire "être référent" pour vous ?

12-13 Comment encadrer une tutrice étudiante ?

12-14 Pensez-vous qu'il soit nécessaire d'être chef de service pour organiser le travail ?

Gestion du travail, gestion de projets et situation professionnelle

12-15 Comment accueilleriez-vous un nouveau collègue ?

12-16 Vous êtes responsable de la banque de prêt, comment gérez-vous le retard répété de l'un de vos agents ?

12-17 La moitié de votre équipe vous demande la même semaine de vacances à Pâques ? Que faites-vous ?

12-18 Comment motiveriez-vous votre équipe à travailler le dimanche ?

12-19 Si une des personnes refusait de faire une tâche demandée que feriez-vous ?

12-20 Quels sont les avantages de travailler en mode projet ? Y a-t-il des inconvénients ?

12-21 Comment organiseriez-vous le travail de votre équipe ?

12-22 Le système de la RFID doit être mis en place sur les collections de la bibliothèque. Les magasiniers de votre équipe sont réticents à ce changement, que faites-vous ?

12-23 Votre collègue vous prévient qu'il aura deux heures de retard à cause d'un incident sur sa ligne de train, que faites-vous ?

12-24 Vous devez annoncer à vos collègues une extension des horaires d'ouverture de votre bibliothèque.

12-25 Comment vous y prendriez-vous si vous deviez vous occuper de magasiniers dont l'un ne suit pas les instructions et fait les choses à sa manière, et un autre traîne les pieds pour faire son travail ?

12-26 En situation d'encadrement de magasinier : que faire si un magasinier refusait de remplir les missions qui lui étaient confiées

12-27 Le système de prêt tombe en panne, que faites-vous ?

- 12-28** Un groupe de lycéens est venu étudier à la BU pour préparer le bac. Ils sont bruyants et empêchent les étudiants de travailler. Que faites-vous ?
- 12-29** Que fait-on lorsque le responsable demande d'effectuer une action à la limite de la légalité ?
- 12-30** Vous êtes responsable d'un secteur, comment vous y prenez-vous ?
- 12-31** Un nouveau collègue doit intégrer l'équipe, il est en situation de handicap, que faites-vous pour l'accueillir ?
- 12-32** Votre équipe est démotivée. Que faites-vous pour la remotiver ?
- 12-33** Dans votre équipe de magasiniers, vous avez confié une tâche précise à l'un d'entre eux, qui ne s'en acquitte pas, et ce à plusieurs reprises. Comment gérez-vous la situation ?
- 12-34** Vous conduisez des réunions, comment procédez-vous ?
- 12-35** Une monitrice étudiante arrive voilée à l'entretien, que faire ?
- 12-36** Avez-vous déjà mené des entretiens professionnels individuels ?
- 12-37** Quels sont les objectifs de l'entretien professionnel individuel ?
- 12-38** Vous recrutez des moniteurs étudiants. Quelles sont les qualités requises d'un bon moniteur ?
- 12-39** Comment réagiriez-vous face à un collègue ivre à l'ouverture ?
- 12-40** Concernant les entretiens professionnels que vous avez conduits : comment se sont-ils déroulés et quel est votre ressenti ? Avez-vous abordé la question de la formation ?
- 12-41** Comment avez-vous procédé pour sensibiliser votre équipe à la conservation ?
- 12-42** Comment procédez-vous avec un agent qui n'arrive pas à gérer sa polyvalence ?
- 12-43** Un collègue magasinier ne veut plus équiper les documents. Que faites-vous ?
- 12-44** Comment faites-vous pour contrôler le travail d'un agent en télétravail ?
- 12-45** Comment avez-vous exercé vos missions de manager dans le cadre du confinement ? Et dans le cadre du déconfinement ?
- 12-46** Vous ne parvenez pas à joindre un agent pendant le confinement. Que faites-vous ?
- 12-47** Une partie de votre équipe n'a pas de tâches télétravaillables, dans le cas d'un télétravail généralisé dû à une pandémie comment procédez-vous ?
- 12-48** Un de vos agents vient vous voir car il estime avoir les symptômes de la covid-19, comment procédez-vous ?

Gestion de conflit

- 12-49** Vous avez un litige pour gérer un problème de planning entre deux personnes que faites-vous ?
- 12-50** Une dispute se produit à la banque de prêt entre un collègue et un lecteur, que faites-vous ?
- 12-51** À 2 min de l'ouverture au public, vous trouvez 2 collègues en train de se bagarrer. Que faites-vous ?
- 12-52** Comment gérer un personnel qui deviendrait insultant vis-à-vis du public ?
- 12-53** Comment gérer une situation de crise avec le personnel ?
- 12-54** Vous avez 2 agents qui se disputent tout le temps, mais sur un seul sujet : l'un veut avoir la fenêtre ouverte, et l'autre fermée. Vous faites quoi ?
- 12-55** Un collègue magasinier insulte un étudiant ; que faites-vous ?
- 12-56** Un magasinier n'est pas content de l'appréciation que vous lui mettez, quel recours a-t-il ?
- 12-57** Un agent refuse de porter le masque lorsqu'il est à la bibliothèque. Que faites-vous ?
- 12-58** Lors d'une réunion de service en visio un conflit éclate entre deux agents, que faites-vous ?
- 12-59** En période de pandémie, vous trouvez deux de vos agents sans masque dans un même bureau et à moins de 1m de distance l'un de l'autre, que faites-vous ?
- 12-60** Vous êtes responsable d'un groupe de travail et un agent de cat C manifeste systématiquement une opposition de principe à tout ce que vous pouvez proposer, comment le gérez vous ?

Questions posées aux concours de bibliothécaire et de conservateur

[Retour au sommaire](#)

Bibliothécaire et Conservateur

Culture générale

Culture générale - Art et littérature

Citez des architectes contemporains.

Qu'est ce que c'est "la littérature du genre" ?

Parlez-nous de la musique baroque.

Parlez-nous du dadaïsme ou du surréalisme.

Question sur Freud, sa vie, son œuvre. Citez des titres de ses œuvres.

Parlez-nous de Champollion.

Question sur Molière, sa vie, son œuvre. Citez des titres de ses œuvres.

Question sur Houellebecq. De quoi parlent ses livres ?

Parlez-nous du "Masque et la plume" : comment ça fonctionne, de quand date l'émission ?

Parlez du Goncourt (création, pourquoi ?). Qui est le président de l'académie ?

Pourquoi parle-t-on d'âge d'or de la littérature pour qualifier la période entre les deux guerres mondiales ?

Citez des auteurs de cette période.

Qu'est-ce que le blues ? Donnez des exemples de musiciens. Qu'est-ce que les Protest songs ?

Parlez-nous du surréalisme. Qui a écrit le Manifeste du surréalisme ? Citez des exemples d'auteurs et de peintres surréalistes.

Qu'est-ce qui différencie un roman graphique d'une bande dessinée ?

Comment les artistes et musiciens se sont-ils adaptés à la crise sanitaire pour partager leurs œuvres avec le public ? Citez des exemples.

Culture générale - Politique et société

Quel est le système politique en Angleterre?

Pouvez-vous nous résumer l'histoire des républiques françaises?

Parlez-nous du service militaire. Quelle est la différence avec la conscription ? Comment appelle-t-on le service militaire aujourd'hui ? Est-ce la même chose que le service civique ?

Question sur les institutions européennes. Quel est le nom du commissaire européen français ?

Qu'est-ce que le crowdsourcing ?

Qu'est-ce que la pensée "woke" ?

Quel est le volume de la production éditoriale ? Quel secteur s'en sort le mieux ? Sur l'édition jeunesse : que lisent les 8-14 ans ?

Qu'est-ce que l'autoédition ? Pourquoi ça fonctionne et qu'est-ce qui a permis son envol ?

Qu'est-ce que l'édition à la demande ?

Parlez-nous de ce qui se passe actuellement en Ukraine. Qui est le président de l'Ukraine?

Parlez des éditions Actes Sud. Qu'est-ce que la collection Babel ? Qui a fondé les éditions Actes Sud ? Qu'est-ce qui a fait le succès de celles-ci ? Connaissez-vous Irina Bregova ?

Connaissez-vous Philippe Lançon? Il a écrit récemment Le lambeau qui fait polémique par rapport à l'attentat

de Charlie Hebdo. Qui est mort dans l'attentat ?

Connaissez-vous le travail de Cabu ? Qu'a-t-il fait, quel était son style, où a-t-il publié ?

Connaissez-vous les éditions de Minuit ?

Qui est le premier ministre de la Grande Bretagne

Combien il y a de pays dans l'Europe ?

Quel pays est entré en dernier dans l'Europe ?

Que pensez-vous de l'organisation actuelle de l'Europe ? Et du Brexit ?

Les métropoles, plus particulièrement pourquoi les métropoles plutôt que l'intercommunalité ?

Qu'est ce qui se passe à Lyon par rapport aux métropoles ?

Quel est le rôle du Sénat ? Comment sont élus les sénateurs ? Donnez la date de la constitution de la 5ème République ?

Lorsqu'il y a 2 chambres telles que le Sénat et l'Assemblée Nationale, on parle de quel régime ? (Le régime bicaméral était attendu)

Quel autre pays européen à un régime bicaméral ? (Le Royaume-Uni)

Donnez des noms de grandes familles d'industriels français. (Dassault et Lafarge)

De quand date la constitution française actuellement en vigueur ?

Parler du conseil d'état et du conseil constitutionnel

Quel est le système politique en Angleterre?

Pouvez-vous nous résumer l'historique des républiques françaises?

Parlez-nous du service militaire. Quelle est la différence avec la conscription ? Comment appelle-t-on le service militaire aujourd'hui ? Est-ce la même chose que le service civique ?

Culture générale - Sciences

Citez des scientifiques.

Citez une revue de vulgarisation scientifique.

Citez-nous quatre, cinq découvertes scientifiques qui vous ont fascinées ou marquées.

Culture personnelle

Quelle est la dernière exposition que vous ayez vue ?

Quels sont vos goûts musicaux ?

Quels sont vos goûts littéraires ?

Le dernier livre lu.

Quel beau livre connaissez-vous ?

Quel est le dernier film que vous ayez vu ?

Que pensez-vous des écrans ?

Motivation professionnelle - Conservateur

Est-ce qu'un fonctionnaire peut demander des congés pour motifs religieux ?

Pouvez-vous forcer une personne de l'équipe à prendre sa pause déjeuner ?

Un conservateur a-t-il raison de regarder son téléphone en dehors de ses heures de travail ?

Quels aspects des métiers des bibliothèques peuvent être conciliés avec le télétravail ?

En dehors des mails, à quel type de RPS type burn-out lié aux mails peuvent être confrontés les personnels des bibliothèques ?

Comment favoriser la réussite d'étudiant en droit en tant que conservateur ?

Qu'est-ce que Zotero ?

Quelles fautes peut commettre un fonctionnaire ?

Parlez-nous des missions sociales de la bibliothèque, si elle en a une ?

La gestion des RPS pour les autres catégories de fonctionnaires : Comment feriez-vous avec votre équipe ?

Imaginez-vous un loto du patrimoine pour les fonds des bibliothèques ? Comment susciter l'adhésion à ce projet ?

La place de la France en Europe sur la conservation et l'accessibilité aux fonds patrimoniaux ? (Dispositif de mise en valeur type vitrine de livres anciens)

Dans quelle bibliothèque voudriez-vous travailler ? Dans quels sites de la BNF ? Quel département ?

Comment mobiliser la créativité en bibliothèque ?

L'extension des horaires d'ouverture : Quels enjeux ? Quels freins ? Comment la mettre en œuvre si l'équipe est réticente ?

L'organisation apprenante intègre-t-elle les usagers ? si oui, comment ? (Notion qui avait été mobilisée lors de la présentation de la candidate)

Vous avez fait du théâtre, en quoi cette expérience peut-elle servir dans le métier de conservateur ? Pourquoi vouloir devenir conservateur ?

Pourquoi ne pas avoir choisi la fonction publique territoriale ?

Motivation professionnelle - Bibliothécaire

Comment peut-on détecter des situations de mal-être au travail ?

Que faites-vous en cas d'absentéisme d'un agent ? A quel moment en parlez-vous à votre hiérarchie ?

Y a-t-il une limite au nombre de jours de congé autorisés pour maladie ?

Peut-on parler de « désir individuel » ?

Comment procéderiez-vous si vous vouliez changer la banque de prêt ?

Comment procéderiez-vous pour accompagner un agent en reconversion ?

Qu'est-ce qu'un bilan de compétence ?

Que faire si un agent ne souhaite plus travailler en bibliothèque ?

Si vous réussissez le concours de bibliothécaire, sur quel type de poste souhaiteriez-vous exercer vos fonctions ?

Et si vous êtes affectée sur un poste de responsable du traitement bibliographique à la BU X, est-ce que cela vous plairait ?

Parlez-nous du projet SGBM. Quel est le SIGB de votre bibliothèque ?

Parlez-nous de la transition bibliographique. Quels sont les enjeux ? Qu'est-ce que le modèle FRBR ?

Parlez-nous de l'évaluation en bibliothèque. En tant que responsable de l'évaluation dans un SCD, que mettriez-vous en place ?

Parlez-nous de l'enquête LibQual+.

Que peut-on mettre dans un rapport d'activité pour valoriser l'activité de la bibliothèque ?

Quels services les BU peuvent-elles proposer aux chercheurs ?

Un doctorant dépose une thèse comportant beaucoup d'images qui ne respectent pas le droit d'auteur. Que faites-vous ?

Le Collex : structure juridique, fonctionnement, organisation au niveau national, quelles sont les bibliothèques délégataires et associées, quelle différence par rapport aux Cadist, pourquoi est-ce mis en place ? Connaissez-vous d'autres projets en dehors de votre établissement ?

Quel est le moment privilégié dans l'année pour s'entretenir avec un agent ?

Déroulement de l'EPI, qu'est-ce qui figure dans le compte rendu ?

Dans quel état d'esprit aborderez-vous un EPI ?

Si un agent souhaite suivre une formation, quelles en sont les étapes de validation ?

Comment gère-t-on les périodiques ? Qu'est une agence d'abonnement ? Peut-on prendre un titre hors bouquet ? Est-ce régi par le marché public, faut-il faire 3 devis ?

Les BU/SCD gèrent-elles leurs abonnements de façon autonome ?

Dans Couperin, est-ce que tous sont obligés de prendre les mêmes abonnements, négociés collectivement ?

Expliquez les Collex.

Le circuit des thèses.

Qu'est-ce qu'un service à la recherche ?

Quel type de poste vous intéresse ?

En poste, vous devez mener une enquête auprès des usagers. Comment procédez-vous ? Quels outils ? (Libqual+ et autres)

Citez des modes de management (directif, persuasif, délégatif)

Un jeune de la génération Y s'encadre-t-il différemment d'un sénior ?

Les services de questions-réponses en ligne (rapport au RAEP : le jury voulait une présentation du service, son fonctionnement, les atouts et les faiblesses et les présentations du service, son fonctionnement, les atouts et les faiblesses et les possibles évolutions, une analyse avec du recul)

Les enquêtes auprès du public (Libqual : avantages, inconvénients et solutions mises en place après l'enquête, ici aussi, synthèse et recul + design thinking)

Comment conduire un EPI.

Est-ce que les tâches administratives vous rebutent ?

A part les filières bibliothèques, quels types d'emploi trouve-t-on dans les BU ?

Questions sur un texte - Bibliothécaire

Droit à la déconnexion : « On ne me force pas, mais j'ai un téléphone professionnel » ; L'express.fr avec l'AFP, 06/01/2017

Pensez-vous que le burnout n'existe que dans le privé ?

Quels sont les « horaires normaux » quand on travaille en bibliothèque ?

Pensez-vous que dans la fonction publique, on envoie des mails tard ou pendant le week-end ? Trouvez-vous ça normal ?

Est-ce qu'on peut avoir un problème de fuseaux horaires en bibliothèque ? (Projets internationaux)

La télé, meilleur outil de promotion des livres ; Xavier Thomann, Télérama, 06/01/2017

Qui est le ministre de la Culture ? (Nommée la veille)

Parlez-nous d'Actes Sud...

Vous avez oublié une activité importante d'Actes Sud... (la traduction)

Quels sont les avantages de la traduction pour les éditeurs ?

Dans l'article, il est question de blogueuses. Consultez-vous ces blogs ?

Pensez-vous que les femmes lisent plus que les hommes ?

Comment vous informez-vous sur les livres ?

Vous utilisez les réseaux sociaux ? Comment faire le tri ?

Comment connaître les pratiques de lecture ? Existe-il des études sur le sujet ?

Parlez-nous du prix du livre...

Comment les libraires font-ils face à la concurrence des librairies en ligne ?

Décrivez le marché du livre. Comment s'appelle un tel marché ? (Oligopole à frange)

Qu'est-ce que le CNL ? Quels sont ses fonctions ?

Pas de compétences individuelles sans compétences collectives ! / Guy le Boterf. Le Monde, 14 février 2019

Le circuit du livre

Est-ce que chaque étape ne serait pas un métier différent (comme les infirmières, médecins et aides-soignantes du texte) ?

Comment faire si le livre a été acheté sur une suggestion de lecteur et qu'il est urgent de le mettre en rayon ?

Comment les bibliothèques peuvent coopérer.

Un organisme de coopération entre bibliothèques.

Quels services peuvent être mutualisés en cas de bibliothèques interuniversitaires ?

Yougoslavie, Liban, Zaïre... des programmes spatiaux oubliés à la poésie nostalgique / Allan Kaval. Le Monde.fr, jeudi 3 janvier 2019. (L'article fourni était un extrait)

Qu'est-ce qu'un complot ? Un exemple récent ?

Histoire de la tour Eiffel, l'année de sa construction, un autre ingénieur de la même époque que Eiffel (indice : canal de Suez)

Un livre pour enfant qui parle de voyage vers la lune autre que Jules Verne que j'ai cité (indice : BD)

Un aviateur écrivain (j'ai parlé de Lindberg et de l'aéropostale)

Quelle est la société américaine qui gère la conquête spatiale ?

Quelle est la société qui propose des voyages touristiques dans l'espace ?

D'où la France lance ses navettes spatiales ?

Citez un astronaute français.

A quoi fait référence dans le texte "Allemagne de l'Ouest" ? Quand et pourquoi la création du bloc de l'Est ? Qui sont les pays non alignés ?

Qui était Valéry Giscard Estaing, qui l'a précédé/succédé ? Que s'était-il passé pendant sa législature ? Qui est Simone Veil ?

La fabrique de l'Histoire / Éric Vuillard. Lire, mai 2017

Qui est Jonathan Littell ? Quel est le nom de son roman Goncourt ?

Nom d'une des œuvres de Zola ? (Auteur cité dans le texte). A quel courant littéraire appartient-il ? Quels autres écrivains appartiennent au même courant littéraire ?

Que pouvez-vous dire de l'évolution des courants littéraires ?

Qu'est-ce que le nouveau roman ?

On va tous finir idiots / Weronika Zarachowicz. Télérama, 11 juin 2016

Qu'est-ce qu'un perturbateur endocrinien ?

Qu'est une molécule chimique ?

Pourquoi selon vous les perturbateurs endocriniens posent un problème différent (par rapport à d'autres scandales sanitaires), qu'est ce qui les différencient des autres problèmes auxquels l'humain a été confronté jusqu'à présent ?

Le blasphème, nouveau défi à la démocratie / Olivier Bobinau (auteur de Satanisme, quel danger pour la société ?). Le Monde, le 9 décembre 2011

Quelles sont les différentes visions de la laïcité ?

Quelles sont les origines du modèle laïc en France ?

Pourquoi y a-t-il une crispation autour de la question du voile ? A quand est-ce que cela remonte ?

Qu'est-ce que l'Inquisition ? A quelle période et dans quel(s) pays a-t-elle eu lieu ?

Quel était l'ordre religieux principalement concerné ?

Qu'est-ce qu'une Fatwa ? Quelles en sont les conséquences ?

Quelles sont les fonctions régaliennes de l'État ?

Peut-on aimer un robot ? / Laurence Devillers. Le Un, no.187, 31 janvier 2018

Le robot trieur et le prêt automatisé, est-ce que ça aide vraiment ?

Est-ce que c'est uniquement pour libérer les magasiniers qui peuvent faire d'autres tâches ? Ne voyez-vous pas une autre raison ?

Le renseignement en bibliothèque, quelle valeur rajoutée ?

Les machines dans les banques ? Peut-on envisager de tout faire par internet, sans agences, sans personnel ?

Quel candidat aux dernières élections souhaitait taxer les machines ?

Exemples de questions sur un texte - Conservateur

Un siècle après : Octobre 1917, coup d'État ou révolution ? / Romain Masson. Cahiers du mouvement ouvrier, 2017

Au sujet de toutes les autres révolutions : révolution arabes notamment où il a été demandé de faire un bilan par pays : révolution nationale, révolution Orange

Citez un journaliste que vous admirez ?

Quel est le dernier livre que vous avez lu ?

Que pouvez- vous nous dire des internationales (communistes) ?

Citez deux revues, les situer idéologiquement ? Chronologiquement ?

Déboulonner les statues / Pierre Assouline. L'Histoire, octobre 2017

La guerre de sécession : expliquez l'intervention des politiques dans les questions mémorielles. Est-elle légitime ?

Qu'est-ce le code noir ? Quelle période d'application ? Quel lieu d'application ?

Commentez l'expression "Donald-twitter-fou"

Donnez un exemple de déboulonnage de statues dans un grand pays à la fin du XXème siècle.

Le Mexique : Quelle actualité ? Existe-t-il des minorités au Mexique ? Si oui, laquelle ou lesquelles ? localisation, leaders, économie mexicaine ?

Qu'est-ce que le slow food ? Existe-t-il une politique de lutte contre l'obésité ?

Qu'est-ce que le pointillisme ?

Qu'est-ce qu'une politique keynésienne ? Jean-Claude Juncker est-il keynésien ? (Question posée à la suite du propos de la candidate sur le retour de Keynes après la crise de 2008)

Qu'est-ce qu'un paradis fiscal ?

[Retour au sommaire](#)



Bon courage à toutes et à tous pour la suite !